

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

EMPLOI OUTRE-MER



PROGRAMME 138

EMPLOI OUTRE-MER

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Sophie BROCAS

Directrice générale des outre-mer

Responsable du programme n° 138 : Emploi outre-mer

Précisions sur le changement de responsable du programme

Mme Sophie BROCAS a été nommée, par décret du 28 octobre 2020, directrice générale des outre-mer à l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer, à compter du 16 novembre 2020.

Les actions menées en 2020 à travers le programme 138 « Emploi outre-mer » visent à assurer le développement économique local et la création d'emplois outre-mer, par deux moyens principaux :

- d'une part, le renforcement de la compétitivité des entreprises (exonérations de cotisations sociales patronales, aides directes) ;
- d'autre part, l'amélioration de l'employabilité des publics éloignés de l'emploi, notamment les jeunes. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les actions menées par le service militaire adapté (SMA) et celles de l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM).

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, qui a naturellement impacté l'exécution du programme 138, dans ces domaines, notamment pour les actions de formation destinées aux publics de LADOM et du SMA du fait de la suspension de leurs actions d'insertion et de formation.

Les compensations de charges patronales représentent 93 % des crédits de la LFI du programme 138, hors crédits du titre 2. Le dispositif de soutien à l'activité partielle, ouvert par la loi n°2020-289 de finances rectificative du 23 mars 2020 a été fortement mobilisé outre-mer, permettant de contenir l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi. Dans le cadre de ce dispositif, les salaires ne sont plus versés par les employeurs, qui ne s'acquittent donc pas du versement des charges sociales, lesquelles ne sont donc pas à compenser.

Ainsi, alors que les prévisions de début d'année de l'ACOSS affichaient un niveau de dépense de 1597 M€, largement supérieur aux crédits ouverts en LFI (+ 129 M€), la dépense finalement exécutée a été de 1 435 M€, en intégrant les régularisations connues de 2019. L'exécution aura donc été inférieure de 162 M€ par rapport à l'estimation initiale de l'ACOSS et de 33 M€ par rapport aux crédits prévus en loi de finances.

Les dépenses de LADOM et du SMA ont également été impactées, en raison de la suspension des actions de formation, pour les deux structures. Pour le SMA, les contrats des volontaires présents lors du premier confinement de mars 2020 ont été prolongés, afin de ne pas pénaliser leur objectif d'insertion. Cependant, les recrutements ont naturellement été pénalisés par la crise sanitaire et le plafond d'emploi du SMA n'a ainsi été exécuté qu'à 93 %, pour ce qui concerne les volontaires (-379 ETPT par rapport au PAE). S'agissant des encadrants, pour lesquels la loi de finances pour 2020 intégrait une hausse de 35 ETPT, afin de prendre en compte le recrutement de psychologues et d'armer le nouveau régiment de Bourail en Nouvelle-Calédonie, la crise sanitaire a pénalisé les recrutements.

La crise a également retardé certains chantiers immobiliers du SMA et généré des dépenses supplémentaires afin d'adapter les sites aux mesures sanitaires mises en place.

L'activité de LADOM a été impactée de façon analogue : la situation des stagiaires ultramarins bloqués en métropole lors du confinement de mars a naturellement été prise en compte et un décret (n°2020-416 du 9 avril 2020) a permis de maintenir leurs indemnités mensuelles, malgré l'interruption de leurs formations. Le nombre de mesures PMFP affiche ainsi, en 2020, une diminution de 1667 par rapport à l'année précédente.

Les difficultés économiques affectant les entreprises ont conduit le ministère des outre-mer à renforcer les mesures prévues par l'action 4 (financement de l'économie) du programme 138 : le prêt de développement outre-mer (PDOM), destiné à soutenir la création et le développement d'entreprises, a été abondé de 20 M€ et le dispositif de prêt d'honneur mobilisé via l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) a bénéficié, en 2020 de 4,5 M€, soit 2,7 M€ de plus qu'en 2019.

Au bilan, malgré les difficultés particulières de l'année 2020, les crédits du programme 138 ont été engagés à 99 % en AE et à 98,9 % en CP, après la quatrième LFR de 2020.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Encourager la création et la sauvegarde d'emplois durables dans le secteur marchand
INDICATEUR 1.1	Impact des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale sur l'évolution des effectifs salariés dans les DOM
OBJECTIF 2	Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi par des actions de formation professionnelle adaptées
INDICATEUR 2.1	Taux d'insertion des volontaires du SMA en fin de contrat
INDICATEUR 2.2	Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Encourager la création et la sauvegarde d'emplois durables dans le secteur marchand

INDICATEUR mission

1.1 – Impact des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale sur l'évolution des effectifs salariés dans les DOM

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ecart entre le taux de croissance de l'emploi salarié dans les entreprises d'outre-mer exonérées de cotisations sociales au titre d'une année et le taux de croissance de l'emploi salarié outre-mer au titre de la même année	Nombre décimal	-0,4	0,6	0,6		1,2	0,6
Ecart entre le taux de croissance de l'emploi salarié dans les entreprises d'outre-mer exonérées de cotisations sociales au titre d'une année et le taux de croissance de l'emploi salarié dans les entreprises analogues de métropole	Nombre décimal	0,7	2,7	2,5	2,5	3,1	2,5

Commentaires techniques

Source des données : (source externe) Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)

Les données sont fournies par l'ACOSS en février de chaque année et font l'objet de mises à jour annuelles. Les chiffres des réalisations indiquées dans le tableau ci-dessus sont donc susceptibles d'être revus dans les prochains documents budgétaires.

Explications sur la construction de l'indicateur :

L'indicateur concerne la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion.

Les entreprises prises en compte sont celles appartenant aux secteurs mentionnés dans la description du programme ainsi que celles comportant moins de 11 salariés.

Sous-indicateur 1 : l'écart, exprimé en nombre de points, est mesuré en calculant la différence entre, d'une part, le taux de croissance d'une année sur l'autre de l'emploi salarié dans les entreprises exonérées de cotisations sociales au titre de la législation spécifique à l'outre-mer et, d'autre part, le taux de croissance global de l'emploi salarié outre-mer durant la même période.

Sous-indicateur 2 : les entreprises analogues prises en compte en métropole sont celles des secteurs d'activité éligibles outre-mer au dispositif d'exonérations de cotisations sociales et celles de moins de 11 salariés. L'écart, exprimé en nombre de points, est mesuré en calculant la différence entre, d'une part, le taux de croissance d'une année sur l'autre de l'emploi salarié dans les secteurs et entreprises exonérés de cotisations sociales au titre de la législation spécifique à l'outre-mer et, d'autre part, ce même taux dans les entreprises analogues (secteurs d'activité éligibles outre-mer, entreprises de moins de 11 salariés) de l'hexagone.

Période de référence : les données prises en compte pour le calcul de cet indicateur sont des données trimestrielles comprises dans une période s'étendant du 1er octobre de l'année n-1 au 30 septembre de l'année n afin de caler le calendrier sur la date de diffusion des données fournies par l'ACOSS.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur n°1.1, « Impact des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale sur l'évolution des effectifs salariés dans les DOM », vise à rendre compte des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'objectif n°1 « Encourager la création et la sauvegarde d'emplois durables dans le secteur marchand ».

Les données sur l'évolution du taux de croissance de l'emploi salarié témoignent du contexte économique et social global en outre-mer. Le soutien aux entreprises, par le biais des exonérations sociales, influe sur ce contexte mais ne constitue pas un facteur unique agissant sur la croissance ou l'emploi. Son impact, diffus, ne peut se dégager aisément, ce qui conduit à privilégier une analyse tendancielle et comparative entre les secteurs exonérés et avec ceux

de l'Hexagone après révision des données sur la base de la nomenclature d'activité des communautés européennes (NACE 2008).

L'effectif des entreprises des DOM (hors Mayotte) a continué de progresser en 2020, de manière moins importante que les années précédentes compte tenu de la crise sanitaire : il atteignait 344 495 salariés à la fin de cette année alors qu'il était de 337 914 en 2019 et 326 898 en 2018. Le taux de croissance des entreprises entre 2019 et 2020 est inférieur de 1,4 point à celui constaté entre 2018 et 2019.

En 2020 comme en 2019, la croissance de l'emploi salarié concerne toutes les entreprises quelle que soit leur situation vis-à-vis des dispositifs d'exonération de cotisations (+1,9%).

Les entreprises exonérées ont créé plus d'emplois en 2020 (+3,2%) que les entreprises non ciblées par les dispositifs (+0,7%).

L'ensemble des territoires enregistrent une augmentation des effectifs salariés des entreprises exonérées :

- la Guyane poursuit la tendance observée en 2018 et 2019 avec + 4% d'effectifs en 2020 ;
- l'évolution reste également marquée pour la Guadeloupe, avec une hausse de +2,6% des effectifs salariés dans les entreprises exonérées mais moindre qu'en 2019 (+5%) ;
- la croissance de l'emploi reste également soutenue pour la Martinique et la Réunion (+2,5% et +3,6%).

Une croissance plus marquée dans les secteurs aidés des DOM que ceux de la France hexagonale.

La comparaison des taux de croissance de l'emploi salarié constatés, respectivement, dans les entreprises exonérées des DOM (hors Mayotte) et dans les entreprises hexagonales comparables (sous-indicateur 2) reste favorable à l'outre-mer.

En effet, le taux de croissance de l'emploi salarié est supérieur de 3 points à celui des entreprises métropolitaines, ces dernières n'ayant enregistré qu'une très faible évolution de leur effectif en 2020, ce qui confirme la tendance observée en 2019.

Au regard de la situation en France hexagonale, les mesures d'exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale outre-mer continuent de participer au soutien de l'emploi salarié dans les DOM, en particulier dans les très petites entreprises et les secteurs aidés. Le ministère des outre-mer demeure néanmoins attentif à ce que ces mesures bénéficient aux secteurs potentiellement porteurs d'emplois ou à ceux auxquels elles sont nécessaires pour préserver l'emploi.

L'impact de la crise sanitaire n'apparaît pas dans les données produites par l'ACOSS au titre de l'exercice 2020.

OBJECTIF

2 – Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi par des actions de formation professionnelle adaptées

INDICATEUR mission

2.1 – Taux d'insertion des volontaires du SMA en fin de contrat

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'insertion des volontaires stagiaires du SMA en fin de contrat	%	82	81	80	72	76	78
Taux de sorties anticipées du dispositif sans insertion professionnelle	%	11,4	10	<=12	<=12	10	<=12

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Commentaires techniques

L'insertion se concrétise par l'obtention d'un contrat de travail (du CDD d'un minimum de 1 mois à CDI ou contrat en alternance) ou par la délivrance d'une attestation d'accès à un stage qualifiant (minimum titre V) en vue d'une formation (militaire ou civile, en outre-mer ou en métropole).

Source des données (source interne) : Logiciel d'Administration et de Gestion Outre-mer Nouvelle génération (LAGON).

Ces résultats sont recueillis par l'état-major du SMA grâce à LAGON, système d'information (SI) déployé dans les unités du SMA et devenu SI métier de référence depuis le 1er janvier 2016. Les données sont saisies par les régiments responsables de l'archivage des pièces justificatives. Chaque unité du SMA (sept au total) répond de manière obligatoire aux échéances fixées (soit 100 %). Si les conditions d'insertion du volontaire ne sont pas connues, alors celui-ci est comptabilisé comme non inséré par le SMA.

Sous-indicateur 2.1.1 « Taux d'insertion des volontaires stagiaires du SMA en fin de contrat »

Ce sous-indicateur mesure le taux de volontaires stagiaires du SMA qui bénéficient d'un emploi rémunéré (CDD/CDI) ou d'un dispositif qualifiant de formation professionnelle dans les six mois suivant la sortie du SMA (fin de contrat).

NB : Compte tenu de leur mode de vie et de la structure familiale et économique, les Amérindiens originaires des communes de l'intérieur en Guyane qui achèvent avec succès leur formation au sein du SMA et qui retournent dans leur village sont, depuis 2017, comptabilisés comme insérés. Mode de calcul : Le taux d'insertion est le rapport entre le nombre de volontaires stagiaires insérés et le nombre de volontaires stagiaires formés (fin de contrat) dans l'année. Sont comptés comme insérés, les volontaires stagiaires qui bénéficient d'un emploi rémunéré (CDD/CDI) ou d'un dispositif qualifiant de formation professionnelle en fin de contrat ou dans les six mois qui suivent la fin de contrat.

Sous-indicateur 2.1.2 « Taux de sorties anticipées du dispositif sans insertion professionnelle »

Ce sous-indicateur, créé dans le PAP 2013, complète l'analyse du précédent en indiquant le taux de sortie anticipée du SMA, c'est-à-dire le pourcentage de volontaires stagiaires qui renoncent à effectuer la totalité du parcours SMA et qui partent sans être insérés.

Mode de calcul : Le taux de sorties anticipées est le rapport entre le nombre de volontaires stagiaires, non insérés et n'ayant pas effectué la totalité de leur parcours au sein du SMA, et le nombre total de volontaires stagiaires incorporés. Il convient néanmoins de noter que sont inclus dans ce calcul les volontaires exclus du dispositif pour raison médicale.

INDICATEUR**2.2 – Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure.	%	59,7	60,4	62	61,5	54,9	62

Commentaires techniquesSource des données :

Source externe : l'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM)

LADOM réalise des enquêtes auprès des bénéficiaires des mesures de formation professionnelle en mobilité et le suivi est informatisé. L'indicateur est calculé uniquement pour les bénéficiaires dont les situations sont connues. Le pourcentage de réponse aux enquêtes sur le devenir des bénéficiaires des mesures (nombre des dossiers renseignés) a donc une conséquence directe sur le calcul de l'indicateur.

Construction de l'indicateur :

L'insertion professionnelle à laquelle l'indicateur fait référence est une solution durable au regard de l'emploi, et se comprend donc au sens large car il peut s'agir d'un CDI, d'un CDD de plus de 6 mois ou d'une action de formation qualifiante.

L'indicateur est calculé pour les jeunes ayant bénéficié du dispositif de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 2.1 : Taux d'insertion des volontaires du SMA en fin de contrat**

En 2020, 4 192 volontaires ont bénéficié du dispositif de formation offert par le SMA malgré les longs mois de confinement où le recrutement n'a pas été possible.

Les tests organisés selon les critères établis par l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) ont permis de déterminer que plus de 43% des volontaires étaient en **situation d'illettrisme de niveau 1-2** à leur entrée au SMA, c'est-à-dire à un niveau d'apprentissage au mieux équivalant à celui d'un élève de CE2.

Pour autant, grâce aux professeurs mis à la disposition du SMA par l'éducation nationale, 91% des volontaires stagiaires ont décroché le certificat de formation générale à l'issue de la formation. En 2020, 30 000 heures de remobilisation sur les compétences de base (lire-écrire-compter) ont été engagées à cet effet. Pour pouvoir intégrer l'accès aux droits individuels et aux démarches administratives dématérialisées via les plateformes numériques ainsi que l'éducation à l'usage en sécurité des téléphones et tablettes, il serait nécessaire d'y consacrer du temps de formation supplémentaire.

Le sous-indicateur 2.1.1 mesure le taux d'insertion des volontaires stagiaires du SMA en fin de contrat.

Une insertion maintenue à un haut niveau malgré la crise sanitaire due à la COVID-19

En 2020, le taux d'insertion atteint 76,2 %. Ainsi, malgré la crise sanitaire, le SMA a maintenu un niveau d'insertion élevé et de qualité avec 59% de CDI, CDD supérieurs à 6 mois ou en alternance, donc des emplois durables. Les secteurs économiques sinistrés tels que le tourisme et la restauration ont rendu l'insertion plus difficile en comparaison des années précédentes.

Le confinement a automatiquement suspendu le recrutement et l'insertion au SMA. Il s'est prolongé de manière distincte selon les territoires. Pour autant, dès le 19 mars 2020, l'activité de recrutement, de formation et d'insertion des régiments du SMA s'est transformée en missions d'assistance aux populations. Durant la période du confinement, les volontaires les moins formés ont été renvoyés dans leur foyer tout en poursuivant parfois leur formation (code de la route, apprentissage de la lecture et des mathématiques avec des cours à distance, etc.) tandis que 2000 militaires du SMA (volontaires et leurs cadres) ont contribué à l'opération Résilience.

Afin d'accompagner la relance économique des territoires, les volontaires ont poursuivi leur formation dès le déconfinement. Cela a entraîné de nombreuses prolongations de contrat. Observons qu'il n'y a pas eu de défection et que tous les volontaires ont rejoint les régiments.

Qualité de l'insertion professionnelle

L'insertion des volontaires stagiaires du SMA se répartit de la façon suivante : 59 % dans l'emploi durable (CDI, CDD supérieurs à 6 mois, alternance), 24 % dans l'emploi de transition (CDD de 1 à 6 mois) et près de 17 % dans une poursuite de formation professionnelle.

14 % des volontaires stagiaires insérés rejoignent un parcours de mobilité grâce, notamment, au concours de l'opérateur LADOM. Le partenariat avec LADOM permet de répondre efficacement à la double problématique d'un marché de l'emploi atone dans les départements et collectivités d'outre-mer et d'une offre de formation qualifiante ne couvrant pas tous les besoins locaux.

Ainsi, en dépit d'un contexte socio-économique rendu difficile par la crise COVID, le SMA est parvenu à atteindre un haut degré de performance qui doit être mis au crédit de son approche par la **qualité du parcours** vécu par les volontaires, gage de **crédibilité** chez les **employeurs**.

Indicateur 2.2. Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure

Le nombre de personnes en situation d'insertion professionnelle dans les six mois suivants la sortie de formation s'établit à 54.9 % en 2020.

La baisse de la performance est la conséquence directe de la crise sanitaire qui a conduit de nombreux secteurs économiques à suspendre les projets d'embauches, notamment dans les métiers du tourisme, de l'hôtellerie restauration, ainsi que dans l'industrie (automobile, aérien, etc.).

Les domaines professionnels de la santé et de l'action sociale ont toutefois maintenu leur dynamique d'accès à l'emploi, les besoins étant particulièrement forts pour répondre à la crise sanitaire.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>							
<i>Consommation 2020</i>							
01 – Soutien aux entreprises				1 468 057 887 1 435 001 629		1 468 057 887 1 435 001 629	1 468 057 887
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	160 602 988 159 510 590	40 750 000 65 321 389	12 186 130 13 621 881	36 015 000 16 225 922	300 000 285 000	249 854 118 254 964 782	266 254 118
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000 2 181 172	117 231	28 500		2 100 000 2 326 903	2 100 000
04 – Financement de l'économie		38 866		24 302 576 32 014 109		24 302 576 32 052 975	24 302 576
Total des AE prévues en LFI	160 602 988	42 850 000	12 186 130	1 528 375 463	300 000	1 744 314 581	1 760 714 581
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+35 862 622 (hors titre 2)			+35 862 622	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-562 569		-22 454 163 (hors titre 2)			-23 016 732	
Total des AE ouvertes	160 040 419		1 597 120 053 (hors titre 2)			1 757 160 472	
Total des AE consommées	159 510 590	67 541 427	13 739 112	1 483 270 160	285 000	1 724 346 290	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>							
<i>Consommation 2020</i>							
01 – Soutien aux entreprises				1 468 057 887 1 435 115 668		1 468 057 887 1 435 115 668	1 468 057 887
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	160 602 988 159 510 590	40 750 000 64 468 412	15 642 589 14 273 976	36 739 263 18 768 864	688 000 937 678	254 422 840 257 959 520	270 822 840
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000 2 057 423	104 192	28 500		2 100 000 2 190 114	2 100 000
04 – Financement de l'économie				23 014 576 32 646 781		23 014 576 32 646 781	23 014 576
Total des CP prévus en LFI	160 602 988	42 850 000	15 642 589	1 527 811 726	688 000	1 747 595 303	1 763 995 303
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+35 862 622 (hors titre 2)			+35 862 622	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-562 569		-20 044 058 (hors titre 2)			-20 606 627	
Total des CP ouverts	160 040 419		1 602 810 879 (hors titre 2)			1 762 851 298	
Total des CP consommés	159 510 590	66 525 835	14 378 168	1 486 559 813	937 678	1 727 912 084	

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>							
<i>Consommation 2019</i>							
01 – Soutien aux entreprises				1 505 447 963 1 390 465 323		1 505 447 963	1 505 447 963 1 390 465 323
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	159 681 065 154 165 418	39 850 000 64 921 118	12 186 130 13 583 575	35 717 576 33 576 205	2 300 000 2 000 000	249 734 771	266 134 771 268 246 316
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000 2 770 437		65 080		2 100 000	2 100 000 2 835 517
04 – Financement de l'économie				23 500 000 41 854 663		23 500 000	23 500 000 42 010 297
		155 635					
Total des AE prévues en LFI	159 681 065	41 950 000	12 186 130	1 564 665 539	2 300 000	1 780 782 734	1 797 182 734
Total des AE consommées	154 165 418	67 847 190	13 583 575	1 465 961 271	2 000 000		1 703 557 453

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>							
<i>Consommation 2019</i>							
01 – Soutien aux entreprises				1 505 447 963 1 390 302 410		1 505 447 963	1 505 447 963 1 390 302 410
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	159 681 065 154 165 418	39 850 000 62 906 173	15 642 589 21 538 873	36 441 839 30 490 500	1 900 000 636 118	253 515 493	269 915 493 269 737 082
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000 2 771 099		65 080		2 100 000	2 100 000 2 836 179
04 – Financement de l'économie				23 000 000 36 523 538		23 000 000	23 000 000 36 741 854
		218 316					
Total des CP prévus en LFI	159 681 065	41 950 000	15 642 589	1 564 889 802	1 900 000	1 784 063 456	1 800 463 456
Total des CP consommés	154 165 418	65 895 589	21 538 873	1 457 381 527	636 118		1 699 617 525

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	154 165 418	160 602 988	159 510 590	154 165 418	160 602 988	159 510 590
Rémunérations d'activité	96 021 333	99 934 248	98 588 213	96 021 333	99 934 248	98 588 213
Cotisations et contributions sociales	56 402 693	58 953 116	58 795 949	56 402 693	58 953 116	58 795 949
Prestations sociales et allocations diverses	1 741 391	1 715 624	2 126 428	1 741 391	1 715 624	2 126 428
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	67 847 190	42 850 000	67 541 427	65 895 589	42 850 000	66 525 835

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	60 816 606	35 650 000	60 465 798	58 821 406	35 650 000	59 450 206
Subventions pour charges de service public	7 030 584	7 200 000	7 075 629	7 074 183	7 200 000	7 075 629
Titre 5 – Dépenses d'investissement	13 583 575	12 186 130	13 739 112	21 538 873	15 642 589	14 378 168
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	13 607 820	12 186 130	13 747 187	21 538 873	15 642 589	14 341 166
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	-24 246	0	-8 075	0	0	37 001
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 465 961 271	1 528 375 463	1 483 270 160	1 457 381 527	1 527 811 726	1 486 559 813
Transferts aux ménages	23 472 616	33 395 000	5 305 672	19 737 010	34 119 263	7 821 274
Transferts aux entreprises	1 430 651 303	1 490 360 463	1 464 124 282	1 424 819 081	1 489 072 463	1 466 268 892
Transferts aux collectivités territoriales	1 451 186	0	1 624 265	1 976 700	0	1 621 605
Transferts aux autres collectivités	10 386 166	4 620 000	12 215 941	10 848 736	4 620 000	10 848 042
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	2 000 000	300 000	285 000	636 118	688 000	937 678
Dotations en fonds propres	2 000 000	300 000	285 000	636 118	688 000	937 678
Total hors FdC et AdP		1 744 314 581			1 747 595 303	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-562 569			-562 569	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+13 408 460			+15 818 564	
Total*	1 703 557 453	1 757 160 472	1 724 346 290	1 699 617 525	1 762 851 298	1 727 912 084

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	21 749 816	16 400 000	35 862 622	21 749 816	16 400 000	35 862 622
Total	21 749 816	16 400 000	35 862 622	21 749 816	16 400 000	35 862 622

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020	63 344			63 344				
03/2020	4 980			4 980				

Emploi outre-mer

Programme n° 138 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2020		6 231		6 231				
05/2020		19 085		19 085				
06/2020		84 473		84 473				
07/2020		74 957		74 957				
08/2020		29 613		29 613				
09/2020		137 852		137 852				
10/2020		58 943		58 943				
11/2020		52 643		52 643				
12/2020		195 022		195 022				
01/2021		36 500		36 500				
Total		763 642		763 642				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		3 600 000		3 600 000				
03/2020		7 900		7 900				
04/2020		8 800 548		8 800 548				
05/2020		335 750		335 750				
06/2020		4 411 269		4 411 269				
07/2020		5 163 531		5 163 531				
08/2020		430 547		430 547				
09/2020		9 024 000		9 024 000				
10/2020		388 664		388 664				
12/2020		2 936 772		2 936 772				
Total		35 098 981		35 098 981				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/01/2020		10 375 500						
Total		10 375 500						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/01/2020		7 581 603		17 452 201				

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total		7 581 603		17 452 201				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2020		2 241 833		14 415 229				
Total		2 241 833		14 415 229				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020								155 121
Total								155 121

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020					562 569	42 653 099	562 569	51 756 367
Total					562 569	42 653 099	562 569	51 756 367

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		56 061 559		67 730 052	562 569	42 653 099	562 569	51 911 488

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (7)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
710105	Non applicabilité provisoire de la TVA en Guyane et Mayotte Régimes des départements d'Outre-Mer <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1948 - Dernière modification : 1948 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 294</i>	200	200	180
710102	Exonération de certains produits et matières premières ainsi que des produits pétroliers dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion Régimes des départements d'Outre-Mer <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1951 - Dernière modification : 1969 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 295-1-5° et 6°</i>	190	180	173
210322	Abattement applicable aux bénéfices des entreprises provenant d'exploitations situées dans les départements d'outre-mer Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2018 : 6200 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 44 quaterdecies</i>	66	68	66
710107	Exonération de TVA des ventes et importations de riz à la Réunion Régimes des départements d'Outre-Mer <i>Bénéficiaires 2018 : 860000 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1954 - Dernière modification : 1954 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 295-1 2°</i>	1	1	1
710104	Régime particulier des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. Déductibilité de la taxe afférente à certains produits exonérés Régimes des départements d'Outre-Mer <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1953 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2018 - Fin du fait générateur : 2018 - code général des impôts : 295 A</i>	-	-	-
710106	Exonérations de TVA relatives à la mise en valeur agricole de terres dans les DOM	nc	nc	-

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
Régimes des départements d'Outre-Mer <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1961 - Dernière modification : 1961 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 295-1 3° et 4°</i>				
300303	Exonération, sur agrément, des bénéfices réinvestis dans l'entreprise pour les sociétés de recherche et d'exploitation minière dans les départements d'outre-mer Exonérations <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1960 - Dernière modification : 1996 - Dernière incidence budgétaire : 2032 - Fin du fait générateur : 2001 - code général des impôts : 1655 bis</i>	€	€	€
Coût total des dépenses fiscales		457	449	420

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
060105	Exonération en faveur des zones humides Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 B bis</i>		nc	
Coût total des dépenses fiscales				

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
060105	Exonération en faveur des zones humides Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395 B bis</i>		nc	
Coût total des dépenses fiscales				

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux entreprises		1 468 057 887 1 435 001 629	1 468 057 887 1 435 001 629		1 468 057 887 1 435 115 668	1 468 057 887 1 435 115 668
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	160 602 988 159 510 590	89 251 130 95 454 192	266 254 118 254 964 782	160 602 988 159 510 590	93 819 852 98 448 930	270 822 840 257 959 520
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000 2 326 903	2 100 000 2 326 903		2 100 000 2 190 114	2 100 000 2 190 114
04 – Financement de l'économie		24 302 576 32 052 975	24 302 576 32 052 975		23 014 576 32 646 781	23 014 576 32 646 781
Total des crédits prévus en LFI *	160 602 988	1 583 711 593	1 744 314 581	160 602 988	1 586 992 315	1 747 595 303
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-562 569	+13 408 460	+12 845 891	-562 569	+15 818 564	+15 255 995
Total des crédits ouverts	160 040 419	1 597 120 053	1 757 160 472	160 040 419	1 602 810 879	1 762 851 298
Total des crédits consommés	159 510 590	1 564 835 700	1 724 346 290	159 510 590	1 568 401 494	1 727 912 084
Crédits ouverts - crédits consommés	+529 829	+32 284 353	+32 814 182	+529 829	+34 409 386	+34 939 215

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	160 602 988	1 586 390 050	1 746 993 038	160 602 988	1 589 670 772	1 750 273 760
Amendements	0	-2 678 457	-2 678 457	0	-2 678 457	-2 678 457
LFI	160 602 988	1 583 711 593	1 744 314 581	160 602 988	1 586 992 315	1 747 595 303

Trois amendements ont modifié les crédits du programme 138 en 2020, dans l'ordre de leur adoption par les assemblées.

Amendement AN n°II-865 : majoration de 100 000 € du programme 123 et minoration de 100 000 € sur le programme 138.

Cet amendement vise à augmenter les crédits permettant l'insertion économique des départements et des collectivités d'outre-mer dans leur environnement régional.

Amendement AN n°II-1624 : majoration de 1 M€ du programme 123 et minoration de 1 M€ du programme 138.

Cet amendement vise à permettre l'élargissement des critères de la continuité territoriale par un transfert de crédits de 1 M€ de l'action n° 1 du programme 138 « Emploi outre-mer » pour abonder l'action n° 3 du programme 123 « conditions de vie outre-mer ».

Amendement AN n°II-11 : minoration de 1 578 457 € du programme 138.

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, cet amendement procède à une minoration de 10 000 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission « Outre-mer ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 1 578 457 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Emploi outre-mer » ;
- une minoration de 8 421 543 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Conditions de vie outre-mer ».

■ MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Il n'y a pas eu de modification de maquette en 2020 sur le programme 138.

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires intervenus en gestion 2020 sur le programme 138 se déclinent comme suit :

1/ Les reports

Les reports se sont élevés à 20,2 M€ en AE et 31,9 M€ en CP. Environ la moitié correspondent aux fonds de concours non consommés en gestion 2019. Ces derniers s'établissent à 7,6 M€ en AE et 17,5 M€ en CP.

Les reports d'AENE de tranches fonctionnelles se sont élevés à 10,4 M€.

2/ Les décrets de transfert

Le décret de transfert n°2020-1015 du 07 août 2020 prévoit un mouvement de 155 121 € en CP uniquement pour le financement des prestations avancées par la direction de la communication pour la mise en œuvre des Assises des outre-mer qui se sont tenues à Oudinot en 2018.

3/ La loi de finances rectificative pour 2020

S'agissant du hors titre 2, suite à l'actualisation de la prévision de consommation des exonérations de cotisations sociales patronales, un dégel de 10,5 M€ en AE et de 1,5 M€ en CP a été réalisé. Le reliquat de la réserve de précaution du hors titre 2 a été annulé par la LFR de fin d'année.

Sur le titre 2, les incertitudes concernant des régularisations de paies mise en œuvre dans le cadre de l'évolution de l'applicatif « Source code », ont conduit le ministère à faire une demande de dégel de la réserve de précaution hors CAS de 0,24 M€. Cette demande a été prise en compte avec un dégel mis en œuvre le 25 novembre 2020. Le reliquat de la réserve de précaution du titre 2 a été annulé par la LFR de fin d'année.

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les fonds de concours et attributions de produits bénéficiant au programme 138 concernent, pour leur totalité, le SMA. En 2020, leur montant prévisionnel avait été évalué à 16,4 M€ en AE et CP en LFI puis actualisé à 20,5 M€ en cours

de gestion. Le montant total du versement des fonds de concours obtenus s'élève à 35 098 981 €, et celui des attributions de produits à 763 642 € en AE/CP.

Cette différence avec le prévisionnel tient pour partie à des rattachements de fonds qui n'étaient pas attendus avant 2021.

La répartition des fonds de concours et attributions de produits rattachés au programme se décline comme suit :

- concours du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à des travaux du Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer. En 2020, le régiment du Service militaire adapté de la Martinique a obtenu 678 189 € au titre de ce fonds de concours notamment pour la mise en conformité d'une zone CACES en Martinique et la construction d'un plateau pédagogique en Guyane.
- concours du Fonds Social Européen (FSE) et de l'Initiative Emploi Jeunes (IEJ) au profit du Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer. Dans le cadre de ses opérations conventionnées relatives à « l'insertion socio-professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi », le SMA a été crédité en 2020 de 33 147 119 € pour son action en faveur notamment de « l'intégration sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux de groupes marginalisés (...) » ;
- participation des départements et des collectivités d'outre-mer à diverses opérations au profit du SMA. En 2020, les rattachements de crédits ont abondé le Service militaire adapté de 1 273 673 €. Il s'agit principalement de subventions régionales destinées à la formation et à l'acquisition d'équipements à la Réunion et en Nouvelle-Calédonie ;
- recettes provenant de prestations diverses effectuées par le Service militaire adapté (SMA) dans le cadre de sa mission outre-mer. Au titre de cette attribution de produit, le SMA a perçu 327 914 € en 2020. Il s'agit essentiellement des recettes issues de la taxe d'apprentissage au profit des formations du SMA éligibles.
- produits des cessions de biens mobiliers réformés du Service militaire adapté. L'abondement du SMA en 2020 s'est élevé à 435 728 €.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	803 015	53 184 835	53 987 850	803 015	53 316 064	54 119 079
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	803 015	53 184 835	53 987 850	803 015	53 316 064	54 119 079

Sur le hors titre 2, la réserve initiale correspondait à 3% des crédits du programme 138 (comprenant un taux minoré de 1,6% pour les exonérations de charges sociales), avec application des modalités dérogatoires de décompte pour l'opérateur LADOM

Sur le titre 2, la réserve initiale s'élevait à 0,5% des crédits CAS et hors CAS.

Avertissement

La répartition des engagements et paiements entre actions, titres et catégories de dépenses doit être appréhendée avec réserve : des erreurs de saisie sont en effet constatées dans les imputations des opérations, corrigées a posteriori dans le tableau présenté ci-après. Par ailleurs, il convient de noter que, s'agissant de l'exécution des autorisations d'engagement, les restitutions issues du progiciel Chorus intègrent les retraits d'engagements sur années antérieures dans le montant total des consommations, susceptibles de venir minorer la consommation des AE (pour mémoire, les AE résultant de retraits sur années antérieures ne sont pas recyclables, sauf exception validée par les services du CBCM). En conséquence, une décomposition de la consommation des AE est nécessaire afin de faire apparaître la seule consommation des AE de l'exercice qui, pour l'année 2020, s'élève à 1 725,3 M€ au lieu de 1 724,3 M€ en tenant compte des retraits d'AE.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le résultat du retraitement de ces données, tant en imputation qu'en montant, est recensé dans le tableau ci-après et permet de distinguer, pour l'ensemble du programme, les consommations 2020 au regard des crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2020, déclinées par catégories de dépenses :

0138-01	entreprises	6	62	1 468 057 887	1 468 057 887	1 435 001 629	1 435 115 668	1 435 001 629	1 435 001 629
---------	-------------	---	----	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL**EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME**

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1349 – Volontaires du SMA	0,00	4 301,00	4 400,00	0,00	4 021,00	-379,00
1361 – Personnels administratifs	0,00	33,00	33,00	0,00	33,00	0,00
1362 – Personnels techniques	0,00	26,00	27,00	0,00	29,00	+2,00
1364 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	1 068,00	1 114,00	0,00	1 101,00	-13,00
1365 – Ouvriers d'Etat	0,00	9,00	9,00	0,00	7,00	-2,00
Total	0,00	5 437,00	5 583,00	0,00	5 191,00	-392,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1349 – Volontaires du SMA	0,00	0,00	-0,28	-279,72	0,00	-279,72
1361 – Personnels administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1362 – Personnels techniques	0,00	0,00	0,00	+3,00	0,00	+3,00
1364 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	0,00	0,00	+33,00	0,00	+33,00
1365 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	0,00	-2,00	0,00	-2,00
Total	0,00	0,00	-0,28	-245,72	0,00	-245,72

Le personnel du SMA est rémunéré par trois systèmes d'information (SI) différents :

- Le personnel civil reçoit son traitement via le SI ALLIANCE (application du ministère des armées) ;
- Le personnel militaire et les volontaires techniciens sont rémunérés selon le régime de solde mensuelle, à partir du SI "Source Solde" (mis en place en avril 2020) ;
- Les volontaires stagiaires sont rémunérés selon le régime de la solde spéciale, hors Source Solde, à partir des avances de trésorerie solde mises en place auprès des trésoreries militaires des régiments du Service militaire adapté. Les ETPT correspondants ne sont pas suivis dans CHORUS mais dans le SI LAGON, système d'information métier de référence du SMA depuis le 1er janvier 2016.

En 2020, le plafond d'emplois a été fixé à 5 583 ETPT en 2020 répartis entre 4 400 ETPT de volontaires et 1 183 ETPT de cadres. Le plafond d'emplois a été consommé à hauteur de 93 %, soit un taux correspondant à un volume de 5 191 ETPT. La gestion 2020 a été perturbée par la crise sanitaire qui a engendré une sous-consommation du plafond d'emploi notamment pour ce qui concerne les volontaires stagiaires.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1349 – Volontaires du SMA	4 192,00	0,00	2,08	3 535,00	3 535,00	1,00	-657,00	0,00
1362 – Personnels techniques	0,00	0,00	1,00	3,00	0,00	1,00	+3,00	0,00
1364 – Militaires (hors gendarmes)	351,00	0,00	1,00	384,00	7,00	1,00	+33,00	+35,00
1365 – Ouvriers d'Etat	2,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	-2,00	0,00
Total	4 545,00	0,00		3 922,00	3 542,00		-623,00	+35,00

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Le personnel du SMA est recruté tout au long de l'année, sur la base de remplacements concomitants. Par convention, leur date d'entrées-sorties est fixée au 1^{er} janvier.

ENTRÉES-SORTIES RÉALISÉES EN 2020

Le personnel civil est mis en place par le ministère des armées, en fonction des postes rendus disponibles à la suite de mutations (réalisées sur demande des intéressés dans la majorité des cas). En 2020, la mise à la retraite de deux ouvriers d'État a permis l'affectation de deux personnels techniques ; un personnel technique supplémentaire a été affecté à des fonctions de soutien.

Les militaires affectés outre-mer le sont pour une durée de deux à trois ans. Il n'y a pas de départ à la retraite pour cette catégorie de personnel durant leur mission. La prévision de + 35 ETPT de cadres en 2020 s'est traduite dans les faits par un schéma d'emplois de + 33 ETP en raison de la difficulté des directions des ressources humaines des armées et des services interarmées à honorer certains postes sous tension (par exemple les postes de médecins et d'infirmiers).

La catégorie des volontaires stagiaires (VS) représente près de 60 % des effectifs et se caractérise par une grande volatilité. En effet, les VS (3200 ETPT) sont recrutés au titre de contrats courts (de 6 à 12 mois) et leur gestion est complexe en raison des flux importants d'entrées et de sorties de cette population tout au long de l'année. Cela explique le schéma d'emplois négatif de - 657 ETP qui ne reflète pas la sous-consommation en ETPT de - 379 ETPT constatée en fin d'année. Ce schéma d'emploi négatif correspond à l'arrêt des recrutements compte tenu de la situation sanitaire et de la nécessité de poursuivre la formation et l'insertion de VS « longs » dont les contrats ont été prolongés afin qu'ils puissent achever leur formation dans de bonnes conditions.

In fine, 4192 bénéficiaires ont pu suivre les formations proposées par le SMA en 2020.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	ETP au 31/12/2020
	ETPT	ETPT				
Administration centrale	38,00	38,00	0,00	0,00	0,00	38,00
Services régionaux	1 145,00	1 132,00	0,00	0,00	0,00	1 145,00
Autres	4 400,00	4 021,00	0,00	0,00	-0,28	4 058,00
Total	5 583,00	5 191,00	0,00	0,00	-0,28	5 241,00

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les emplois de l'administration centrale correspondent aux postes de l'état-major du commandement du SMA localisé à Paris. Les emplois des services régionaux correspondent à l'encadrement civil et militaire des organismes du SMA. Les emplois classés dans la catégorie « Autres » correspondent aux volontaires, bénéficiaires du dispositif SMA. Cette catégorie d'emplois implique un rythme atypique de recrutement pour tenir compte d'un taux d'attrition fluctuant et difficilement maîtrisable.

La colonne « corrections techniques » prend en compte l'ajustement sur les ETPT rendu nécessaire du fait de la précision de l'outil Tango ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	5 583,00	5 191,00
Total	5 583,00	5 191,00
Transferts en gestion		0,00

Le plafond d'emplois du programme 138 correspond uniquement à celui du SMA. 5 191 ETPT ont été réalisés en 2020 pour 5 583 ETPT autorisés en LFI. Les dépenses de personnel de ce programme, toutes catégories d'emplois confondues, sont intégralement imputées sur l'action n°02 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » de ce programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 1

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés	Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)	
	(ETPT)	
	5191	
Effectifs gérant	97	1,87 %
administrant et gérant	51	0,98 %
organisant la formation	42	0,81 %
consacrés aux conditions de travail	4	0,08 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	0	0%

Les effectifs consacrés à la gestion des ressources humaines, à l'organisation de la formation et aux conditions de travail sont définis par les référentiels des emplois en organisation (REO) des formations du SMA, élaborés en fonction des plafonds d'emplois en ETPT autorisés dans la loi de finances.

L'ensemble des postes prévus en LFI a été honoré.

Il est à noter que s'agissant du personnel « organisant la formation », cette typologie d'emplois est étroitement liée à la mission du SMA de formation professionnelle des volontaires, expliquant ainsi un ratio proche de celui relatif au personnel « administrant et gérant ». Le pilotage et la politique des compétences RH sont quant à eux effectués par le ministère des armées (direction des ressources humaines de l'armée de terre).

Au total, le ratio des effectifs consacrés à la gestion des ressources humaines est relativement stable par rapport à 2019.

	(1)	ministère	que les ministères	(2)
80,87 %	19,13 %	0%	0%	0%

Cet indicateur permet de singulariser la gestion et l'administration RH directement effectuées en régie par le SMA (engagés volontaires et volontaires du SMA) de celles partiellement et indirectement partagées avec le ministère des armées (cadres militaires et personnel civil). Les ratios, conformes aux prévisions, sont relativement stables par rapport à la gestion précédente.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	96 021 333	99 934 248	98 588 213
Cotisations et contributions sociales	56 402 693	58 953 116	58 795 949
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	49 232 346	51 545 512	51 030 743
– Civils (y.c. ATI)	1 088 107	789 864	972 259
– Militaires	48 144 239	50 755 648	50 058 484
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	86 478	120 000	89 645
Autres cotisations	7 083 869	7 287 604	7 675 561
Prestations sociales et allocations diverses	1 741 391	1 715 624	2 126 428
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	154 165 418	160 602 988	159 510 590
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	104 933 072	109 057 476	108 479 847
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les ressources ouvertes en LFI 2020 ont été suffisantes pour couvrir les besoins en masse salariale. En gestion, un dégel de la réserve a été nécessaire pour tenir compte d'un aléa de gestion lié à la mise en œuvre, dans le courant de l'année, du nouveau calculateur de solde, Source Solde, qui a induit en comptabilité une surconsommation d'environ 0,5 M€ en HCAS au titre des rémunérations principales. D'autres facteurs expliquent également le recours à un dégel de la réserve tels que le remboursement au BOP du service de santé des armées (0,27 M€) pour du personnel engagé au profit du SMA, le paiement des primes COVID (0,028 M€), la mise en œuvre de mesures de quarantaine induisant une double présence de certains personnels durant la période des mutations (0,062 M€).

En 2020, l'assiette du CAS Pensions déterminée en LFI pour le personnel civil a été sous-dimensionnée, avec un montant de CAS en exécution de 0,97 M€, pour un montant programmé de 0,79 M€ en 2020, en raison d'une sous-évaluation inscrite dans le PAP 2020. S'agissant du CAS Pensions des militaires, son exécution à hauteur de 99 % (39,71 M€) témoigne d'un montant prévisionnel (40,1 M€) correctement calculé.

Le montant versé au titre des prestations sociales est étroitement lié à la composition familiale du personnel d'encadrement affecté dans les territoires ultra-marins ; son coût en 2020 a été nettement supérieur aux crédits présentés dans le cadre du PLF 2020 de 0,38 M€.

Il n'y a pas eu d'allocation pour perte d'emplois en 2020.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	104,93
Exécution 2019 hors CAS Pensions	104,93
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,00
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	1,31
EAP schéma d'emplois 2019	
Schéma d'emplois 2020	1,31
Mesures catégorielles	0,55
Mesures générales	0,43
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	0,43
GVT solde	0,35
GVT positif	0,35
GVT négatif	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,03
Indemnisation des jours de CET	
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	0,03
Autres variations des dépenses de personnel	0,88
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,39
Autres variations	0,49
Total	108,48

Les déterminants habituels de la masse salariale (schéma d'emplois, GVT, mesures catégorielles et générales) ont été des facteurs d'évolution par rapport à la gestion précédente.

En 2020, l'impact du schéma d'emplois s'est élevé à 1,31 M€ pour une prévision de 2,25 M€ en LFI.

Les mesures catégorielles prévues à hauteur de 0,6 M€ en LFI se sont élevées à 0,55 M€ consécutivement à la mise en œuvre décalée du PPCR (protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations) au ministère des armées. La typologie des mesures mises en œuvre est précisée dans le paragraphe relatif aux mesures catégorielles.

Les mesures générales, prévues à hauteur de 0,9 M€, se sont élevées à 0,43 M€ et ont porté essentiellement sur la revalorisation des bas salaires.

S'agissant du facteur « glissement-vieillesse-technicité » (GVT), le personnel militaire qui constitue l'essentiel des ETPT de l'encadrement du SMA étant affecté pour 3 ans, le taux de progression de leur masse salariale est peu élevé. Ainsi, le GVT positif a généré une variation de masse salariale de 0,35 M€ ce qui représente 0,32 % de la masse salariale exécutée hors CAS Pensions.

Compte tenu du faible flux d'entrée-sortie du personnel civil, de l'important mouvement de l'encadrement militaire remplacé par du personnel de grade et d'ancienneté équivalente et du type de rémunération des volontaires, le GVT négatif est nul.

Dans la rubrique « Rebasages de dépenses à profil atypique », l'écart de +0,02 M€ par rapport à la LFI 2020 s'explique par le versement de la prime « COVID ».

La variation de l'IECSG est de -9 549 euros par rapport à 2019.

S'agissant des « autres variations », il s'agit de l'indemnité d'installation outre-mer dont le versement se fait en trois fractions dont deux l'année suivant l'année d'affectation pour le personnel nouvellement arrivé en fonction de leur grade. Cette prime a ainsi généré un surcoût de 0,49 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1349 – Volontaires du SMA	8 885	8 885	8 885	8 225	8 225	8 225
1361 – Personnels administratifs	44 714	44 714	44 714	39 832	39 832	39 832
1362 – Personnels techniques	38 487	38 487	38 487	33 941	33 941	33 941
1364 – Militaires (hors gendarmes)	61 334	61 334	61 334	57 039	57 039	57 039
1365 – Ouvriers d'Etat	74 612	74 612	74 612	61 806	61 806	61 806

Ces coûts moyens ont été déterminés à partir des restitutions de solde et de l'exécution 2020 par compte PCE constatés dans Chorus. Ils correspondent, pour chaque catégorie d'emplois, au coût moyen annuel hors CAS Pensions et hors prestations sociales.

Compte tenu de ce que le personnel servant au SMA ne sert que deux à trois ans sur son poste, les coûts d'entrées et de sorties du personnel sont considérés identiques car tout personnel « sortant » est remplacé par un personnel de grade et de qualification équivalents.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						457 850	457 850
PPCR - revalorisation	1 070	Militaires	Militaires	01-2020	12	299 751	299 751
Revalorisation de la solde des volontaires	4 740	Militaires	Volontaires	01-2020	12	158 099	158 099
Mesures indemnitaires						94 484	94 484
Revalorisation de l'indemnité pour temps d'activité et d'obligations professionnelles complémentaires	1 070	Militaires	Militaires	01-2020	12	94 484	94 484
Total						552 334	552 334

Du fait de leur statut, les catégories de personnel du SMA bénéficient des mesures catégorielles du ministère des armées.

La mesure relative à la revalorisation de la solde des volontaires, budgétisée à hauteur de 0,158 M€ a effectivement été mise en œuvre pour un montant de 0,158 M€.

La mesure relative à la mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrière Rémunération (PPCR) dans son volet revalorisation budgétisée à hauteur de 0,3 M€ a été bien réalisée à hauteur de 0,3 M€.

Enfin, 2020 a vu le paiement de la dernière tranche de la revalorisation d'indemnité pour temps d'activité et d'obligations professionnelles complémentaires à hauteur de 0,94 M€ pour 0,194 M€ inscrits au PAP 2020.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Aucun crédit destiné à l'action sociale n'est consommé sur ce programme. L'action sociale du SMA est portée par le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense ».

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Services déconcentrés	
Surface	1	SHON du parc	m ²		223 600
	2	SUB du parc	m ²		182 940
	3	SUN du parc	m ²		58 372
	4	SUB du parc domanial	m ²		172 032
	5	Ratio SUB / SHON	%		82
Occupation	6	Effectif ETPT (réf. PEA)	nb		5 156
	7	Ratio SUN / Poste de travail	m ² / PT		11
	8	Coût de l'entretien courant	€		6 455 020
	9	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²		35
Entretien lourd	10	Coût de l'entretien lourd *	€	AE	4 107 753
		(parc domanial et quasi-propriété)		CP	2 876 485
	11	Ratio entretien lourd * / SUB	€ / m ²	AE	22
		(parc domanial et quasi-propriété)		CP	16
	12	Coût des travaux structurants	€	AE	2 125 750
				CP	3 390 837

* Y compris les crédits d'entretien lourd financés sur le BOP ministériel du CAS "Gestion du patrimoine immobilier de l'État".

Le commandement du SMA en administration centrale, intégré au sein des locaux de la DGOM, est entièrement soutenu par le ministère des Outre-mer. Les items inscrits dans la colonne « services déconcentrés » correspondent aux dépenses effectuées au profit des régiments du SMA.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	5 440 000	1 270 000	1 270 000	1 089 962	1 077 468	2 202 185	2 189 692
Wallis-et-Futuna	5 440 000	1 270 000	1 270 000	1 089 962	1 077 468	2 202 185	2 189 692
Total	5 440 000	1 270 000	1 270 000	1 089 962	1 077 468	2 202 185	2 189 692

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 1 597 120 053	CP ouverts en 2020 * (P1) 1 602 810 879
AE engagées en 2020 (E2) 1 564 835 700	CP consommés en 2020 (P2) 1 568 401 494
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 13 198 552	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 25 321 911
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 19 085 801	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 1 543 079 583

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 65 924 823				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 123 854				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 66 048 677	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 25 321 911	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 40 726 766
AE engagées en 2020 (E2) 1 564 835 700	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 1 543 079 583	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 21 756 117
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 62 482 883
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 31 266 712
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 31 216 171

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

La majorité des dépenses du programme 138 « emploi outre-mer » s'exécute sur l'année en cours. Par exception, quelques dépenses du dispositif ont généré des restes à payer.

L'évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2020, à hauteur de 62,4 M€ se répartit essentiellement comme suit :

- BOP SMA : 21,8 M€, dont 50% représente la part restant à verser sur les opérations d'investissement engagées en 2020 ;

- BOP Emploi : 40,3 M€, l'essentiel de ces restes à payer porte sur :

- les suites de parcours des jeunes stagiaires inscrits en formation dans le cadre du Passeport mobilité formation professionnelle ;
- les subventions versées au titre des dispositifs d'aide au fret ;
- les subventions d'investissement au profit des entreprises ultramarines.

Le travail d'apurement entrepris ces dernières années, notamment sur certaines opérations des dispositifs d'aide au fret ainsi que sur les opérations les plus anciennes ouvertes au titre de la formation professionnelle et du SMA, se poursuit et doit permettre une diminution significative des restes à payer au titre des seuls engagements à clôturer, pour près de 10 M€.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION**01 – Soutien aux entreprises**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Soutien aux entreprises		1 468 057 887	1 468 057 887		1 468 057 887	1 468 057 887
		1 435 001 629	1 435 001 629		1 435 115 668	1 435 115 668

Cette action porte l'ensemble des dispositifs d'exonérations de cotisations sociales patronales (y compris sur les périmètres de l'assurance chômage et de la retraite complémentaire) en outre-mer compensés par des crédits budgétaires. Le financement est identique en AE et CP.

Le montant des réalisations pour 2020 s'établit à 1 435 001 629 €. Le dépassement en CP de 114 039 € relève en réalité de l'action 4 (aide au fret). Imputé à tort sur cette ligne, il est rectifié *a posteriori* dans les écritures.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 468 057 887	1 435 001 629	1 468 057 887	1 435 115 668
Transferts aux entreprises	1 468 057 887	1 435 001 629	1 468 057 887	1 435 115 668
Total	1 468 057 887	1 435 001 629	1 468 057 887	1 435 115 668

DEPENSES D'INTERVENTIONS

CATÉGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

AE = CP : 1 435 001 629 €

Compensation aux organismes sociaux des exonérations de cotisations sociales patronales

AE = CP : 1 435 001 629 €

Les dispositifs des exonérations de cotisations sociales spécifiques aux outre-mer constituent le principal axe d'intervention du programme. Au regard des montants consommés sur le programme, y compris les dépenses de titre 2, il représente 83 % des AE et des CP exécutés en 2020. Au sein des seuls crédits hors titre 2, les montants consacrés à ces dispositifs ont représenté 91,5 % des AE et 91,7 % des CP.

Profondément réformées par la loi pour le développement des outre-mer (LODEOM) de 2009, ces exonérations compensées à l'euro par l'État en faveur des très petites entreprises (TPE) – soit 96 % des entreprises des DOM – ont connu des réformes successives jusqu'en 2019, afin notamment de concentrer l'effort sur des secteurs prioritaires ainsi que sur les moyens et bas salaires.

En 2019, les moyens consacrés à ce dispositif ont été accrus pour tenir compte de la suppression du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et assurer sa compensation par un renforcement des exonérations et allègements des cotisations patronales ciblé vers les entreprises les plus fragiles et les plus exposées à la concurrence internationale ou contribuant au rattrapage des territoires. A ce titre, une réforme de grande ampleur a été mise en œuvre par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, notamment par un élargissement de l'assiette des cotisations, **et la compensation des exonérations ciblées d'assurance chômage auprès de l'UNEDIC et de retraite complémentaire dues à l'AGIRC-ARRCO.**

En 2020, le dispositif a été légèrement modifié afin :

- d'une part d'intégrer le secteur de la presse dans le régime de « compétitivité renforcée » ;
- d'autre part, de relever le point d'inflexion de ce même régime (point en dessous duquel les exonérations sont maximales et à partir duquel elles décroissent) en le portant à 2 SMIC au lieu de 1,7 SMIC.

Trois régimes d'exonérations coexistent aujourd'hui pour les outre-mer :

- un régime de « compétitivité » pour les entreprises de moins de 11 salariés et certains secteurs tels que le BTP ou les transports ;
- un régime de « compétitivité renforcée » pour les secteurs clés de l'économie et la Guyane ;
- un régime dit « d'innovation et de croissance » pour les activités concourant essentiellement à la réalisation de projets innovants dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (< 250 salariés et 50 M€ de CA).

Ce dispositif, malgré un coût en augmentation de 3 % par rapport à 2019 (+ 44,8 M€), a subi les aléas économiques engendrés par la situation sanitaire avec un recours massif à l'activité partielle (dont les indemnités ne sont pas soumises à cotisations sociales) et une baisse des effectifs salariés. Le financement de l'activité partielle a été entièrement pris en charge par l'Etat dans le cadre du programme « prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire » créé par la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020. Mécaniquement, la baisse de l'assiette de la masse salariale a induit une diminution des montants à compenser par le programme 138 auprès des différents régimes.

Le montant des prévisions pour 2020 (et des réalisations pour la caisse de prévoyance sociale de Saint-Pierre-et-Miquelon,) s'est établi à 1,459 M€, montant porté à 1,435 M€ après régularisations des dettes et des créances de l'exercice 2019 auprès de l'UNEDIC et l'AGIRC-ARRCO. En effet, au regard des ressources disponibles et des réalisations comptables pour 2019, il a été décidé de procéder aux régularisations en 2020 auprès de ces deux caisses, qui présentaient des écarts significatifs.

Pour l'AGIRC-ARRCO, il s'agit d'un trop-perçu de 45,12 M€ en faveur de l'État entre l'estimation de l'ACOSS et la facture 2019 transmise par l'AGIRC-ARRCO. Cet écart s'explique par le fait que l'ACOSS ne disposait pas des réalisations comptables de l'AGIRC-ARRCO et que ses prévisions étaient fondées sur la base d'une clé de répartition entre les différents régimes.

S'agissant de l'UNEDIC, une dette de 21,45 M€ a majoré les versements 2020.

Sur la base des prévisions arrêtées par les organismes de sécurité sociale au 15 octobre 2020 et inscrites dans le schéma de fin de gestion, les versements effectivement réalisés en gestion auprès des différents régimes se sont établis à 1 435 001 629 € en AE/CP, en légère augmentation par rapport à 2019.

Les versements effectués auprès des différentes caisses de sécurité sociale et régimes se répartissent comme suit :

En euros	ACOSS	CCMSA	Caisse nationale	ENIM	UNEDIC	AGIRC-ARRCO	CPS de SPM	Total des
----------	-------	-------	------------------	------	--------	-------------	------------	-----------

Emploi outre-mer

Programme n° 138 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

			déleguée à la sécurité sociale des indépendants					versements
Entreprises et travailleurs indépendants implantés dans les DOM (LODEOM)	1 078 417 605	11 377 191	3 100 000	7 664 199	157 531 249	150 854 622	6 533 752	1 415 478 618
Contrat d'accès à l'emploi (CAE champ et hors-champ Exo DOM)	161 305	7 665						168 970
Déduction forfaitaire pour les particuliers employeurs dans les DOM	19 354 041							19 354 041
Total des versements par organisme de sécurité sociale	1 097 932 951	11 384 856	3 100 000	7 664 199	157 531 249	150 854 622	6 533 752	1 435 001 629

Décliné par territoires, le nombre d'entreprises et d'effectifs salariés s'établit comme suit :

	Nombre d'entreprises 2020 ciblées et hors cible exonérations spécifiques outre-mer	Nombre d'entreprises 2020 ciblées exonérations spécifiques outre-mer	effectifs salariés
Guadeloupe	10 506	8 884	41 118
Guyane	4 437	3 642	17 995
Martinique	9 607	8 021	39 059
Réunion	20 185	16 792	81 122
Saint-Pierre-et-Miquelon	642	542	1 499
Total	45 376	37 880	180 793

ACTION

02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	160 602 988	105 651 130	266 254 118	160 602 988	110 219 852	270 822 840
	159 510 590	95 454 192	254 964 782	159 510 590	98 448 930	257 959 520

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations sur l'action 2 du programme s'établit à 255 154 311 € en AE et à 257 959 520 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	160 602 988	159 510 590	160 602 988	159 510 590
Rémunérations d'activité	99 934 248	98 588 213	99 934 248	98 588 213

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Cotisations et contributions sociales	58 953 116	58 795 949	58 953 116	58 795 949
Prestations sociales et allocations diverses	1 715 624	2 126 428	1 715 624	2 126 428
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	55 750 000	65 321 389	55 750 000	64 468 412
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	48 550 000	58 245 760	48 550 000	57 392 783
Subventions pour charges de service public	7 200 000	7 075 629	7 200 000	7 075 629
Titre 5 : Dépenses d'investissement	13 586 130	13 621 881	17 042 589	14 273 976
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	13 586 130	13 664 924	17 042 589	14 260 849
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-43 043		13 127
Titre 6 : Dépenses d'intervention	36 015 000	16 225 922	36 739 263	18 768 864
Transferts aux ménages	33 395 000	5 297 172	34 119 263	7 812 774
Transferts aux entreprises		84 793		84 793
Transferts aux collectivités territoriales		1 624 265		1 621 605
Transferts aux autres collectivités	2 620 000	9 219 692	2 620 000	9 249 692
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	300 000	285 000	688 000	937 678
Dotations en fonds propres	300 000	285 000	688 000	937 678
Total	266 254 118	254 964 782	270 822 840	257 959 520

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

AE = 64 976 283 € CP = 64 165 818 €

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations s'établit à 64,98 M€ d'AE et 64,17 M€ de CP.

CATÉGORIE 31 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL

AE= 57 900 653 € CP = 57 090 189 €

Les consommations AE/CP mentionnées ci-dessous correspondent aux consommations relatives aux dépenses de fonctionnement du SMA. Ces dépenses ont permis de financer la formation professionnelle de près de 4 192 bénéficiaires en 2020 et le fonctionnement courant de huit formations administratives.

Sur l'ensemble de la consommation, 1 M€ concernent des dépenses liées à l'impact la crise sanitaire.

Les dépenses liées à la formation professionnelle :

Elles représentent 42,9 M€ en AE et 42,1 M€ en CP, soit 74 % des dépenses de fonctionnement.

Il s'agit essentiellement :

- de dépenses de formation directe : 19,5 M€ en AE et 20,2 M€ en CP

Le SMA met en œuvre 91 formations réparties dans 12 familles professionnelles : métiers de la terre et de la mer, du bâtiment et travaux publics, de la mécanique et travail des métaux, de la maintenance, des transports et de la logistique, de la gestion administrative des entreprises, de la sécurité, du commerce, de l'hôtellerie-restauration, des services, de l'action culturelle et sportive, de la remobilisation vers l'emploi ou du numérique. Pour 2020, ces formations regroupent **193** filières, dont **5** ont été mises en place au cours de l'année et **21** ont fait l'objet d'une adaptation.

Le SMA poursuit sa politique d'adaptation des formations professionnelles offertes en fonction des besoins du secteur économique local et en développant les formations menant à un titre professionnel. Cette politique implique une mise aux normes permanente des filières et le recours à l'externalisation pour certains pans de la formation.

- de dépenses d'alimentation : 7,3 M€ en AE/CP

Ces dépenses ont permis de financer les prestations d'alimentation au profit des 5 191 ETPT du SMA (cadres et volontaires). La baisse des dépenses d'alimentation en 2020 s'explique par la fermeture temporaire des formations des régiments en période de crise sanitaire.

- de dépenses liées au soutien courant des volontaires : 16,1 M€ en AE et 14,6 M€ en CP

Cette catégorie de dépense comprend :

- l'entretien immobilier : 8,8 M€ en AE et 8,3 M€ en CP ;

Cette dépense a contribué à entretenir un parc immobilier étendu sur 21 emprises dont la surface utile nette (SUN) est de 55 872 m². Les travaux entrepris ont permis rattraper le retard pris (compte tenu de la priorité donnée aux investissements à réaliser dans le cadre du plan SMA 6 000) sur la maintenance obligatoire et la mise à niveau des emprises afin de garantir un usage sécurisé des bâtiments existants tout en améliorant leur performance technique et en abaissant leur coût de fonctionnement.

- les dépenses d'énergie et de fluides : 2,9 M€ en AE et 2,7 M€ en CP ;

Malgré l'augmentation des effectifs et des tarifs appliqués outre-mer, ces dépenses sont contenues par la mise en œuvre d'une politique globale de maîtrise des consommations visant à réduire les dépenses d'énergie et de fluides, notamment celles portant sur la climatisation.

- le transport : 2,2 M€ en AE et 1,5 M€ en CP ;

Il s'agit des dépenses liées au transport d'équipement et de matériels vers les formations du SMA stationnées en outre-mer (véhicules, engins de travaux publics, etc.). Le niveau de cette dépense est également lié au volume de mobilier à transporter pour équiper les bâtiments.

- les dépenses postales et de télécommunication : 0,6 M€ en AE et 0,6 M€ en CP ;

Ces dépenses sont en légère hausse compte tenu de l'augmentation du nombre de cadres et de stagiaires accueillis.

- l'ameublement : 1,6 M€ en AE et 1,5 M€ en CP.

Il s'agit des dépenses de première dotation et de renouvellement de l'ameublement (acquisition de nouvelles collections pour l'ameublement des chambres collectives et des salles de formation des stagiaires).

Les dépenses de fonctionnement courant et de soutien général :

Elles représentent 15 M€ en AE et 15 M€ en CP, soit 26 % des dépenses de fonctionnement et comprennent :

- les changements de résidence et frais de déplacements : 4,2 M€ en AE et 4,2 M€ en CP ;

Il s'agit des dépenses liées à la mutation des cadres affectés au SMA ainsi que celles liées aux missions et aux liaisons administratives, techniques et de commandement effectuées par le personnel du SMA. Le niveau de dépense est en diminution par rapport à 2019.

- les locations immobilières : 10,8 M€ en AE/CP ;

Cette dépense a permis de financer 773 baux destinés à l'hébergement des agents civils et militaires d'encadrement. La tendance légèrement haussière de la dépense est principalement liée à l'augmentation du nombre de cadres (+32), à l'adaptation du parc locatif à la composition des familles lors du plan annuel de mutation et à la revalorisation annuelle des loyers.

CATÉGORIE 32 - SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC

AE=CP : 7 075 629 €

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, l'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM), unique opérateur du ministère des outre-mer, bénéficie d'une subvention pour charges de service public (SCSP), fixée à 7 200 000 € en LFI 2020.

Après application de la mise en réserve gouvernementale (124 371 €), la SCSP de LADOM s'est élevée en 2020 à 7 075 629 € en AE=CP (cf. partie opérateur du programme).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

AE = 13 621 881 € CP = 14 273 976 €

Les consommations mentionnées ci-dessous correspondent aux consommations du SMA en matière d'investissement. À ces engagements s'ajoutent les AE affectées sous tranches fonctionnelles (TF) et non consommées d'un montant total de 13 198 552 €. Ces AENE sont destinées essentiellement aux opérations suivantes qui visent à garantir l'attractivité et le niveau de performance du SMA :

- 6,7 M€ pour la construction du futur ensemble alimentation-loisirs et 1,3 M€ relatifs à la rénovation de la zone technique à Saint-Jean du Maroni en Guyane (quartier NEMO) ;
- 1,1 M€ pour la réhabilitation des ateliers DML, ainsi que 314k€ pour finaliser la construction d'un nouveau poste de commandement et 544k€ pour débiter la réhabilitation des logements domaniaux, le tout au RSMA de La Martinique ;
- 1,9 M€ pour la construction d'un hangar de formation professionnelle et la rénovation de la zone des ateliers de maintenance du régiment de La Réunion. Partiellement condamnés, car dangereux, les bâtiments de la zone technique doivent être réhabilités pour également accueillir des docks de formation professionnels ;
- 637 k€ pour la finalisation de la construction/réhabilitation des bâtiments destinés aux cadres célibataires et 306 k€ pour lancer les études préliminaires à la construction d'un nouvel ensemble de restauration/pôle formation hôtellerie du RSMA de Mayotte.

Cette situation est conforme au schéma directeur d'infrastructure du SMA. Ce dernier a été établi lors du quinquennal 2018-2022 afin d'héberger, d'alimenter et de former 6 000 bénéficiaires. Ce schéma prend en compte le niveau des restes à payer, le montant des crédits de paiement accordés par année et le rythme de construction dans les territoires. Il est maintenant complété par le schéma directeur immobilier (SDI) du SMA du 30 janvier 2019. Celui-ci permet, aux travers de lignes directrices et de critères de notations des opérations d'infrastructure de définir une stratégie immobilière permettant au SMA d'atteindre son format « SMA 2025 »

Les dépenses d'infrastructure :

Les AE ont été engagées à hauteur de 9,9 M€ et les CP ont été consommés à hauteur de 10,7 M€. Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

- constructions : 3,7 M€ en AE et 4,4 M€ en CP ;

Les crédits en AE ont notamment permis de construire un poste de commandement au profit de la nouvelle compagnie créée au RSMA-Guyane. Une autre part de ces crédits a été utilisée pour la passation d'un marché d'architecture en vue de la construction d'un nouvel ensemble d'alimentation et loisirs pour le RSMA-Guyane au quartier NEMO.

- travaux structurants : 2,1 M€ en AE et 3,4 M€ en CP ;

Le SMA a notamment engagé des travaux structurants permettant d'augmenter la capacité d'alimentation du nouveau centre de formation de BOURAIL au profit du RSMA-Nouvelle-Calédonie.

- entretien lourd : 4,1 M€ en AE et 2,9 M€ en CP ;

Les crédits en AE ont permis de poursuivre les travaux de construction/réhabilitation des bâtiments cadres célibataires du RSMA-Mayotte ainsi que la réhabilitation de l'ensemble des ateliers de maintenance et de logistique du RSMA-Mayotte.

Depuis 2010, afin d'atteindre l'objectif des 6 000 bénéficiaires, la quasi-totalité des crédits d'investissement a été consacrée à l'adaptation capacitaire des fonctions indispensables à l'accueil immédiat des stagiaires (hébergement, alimentation et formation professionnelle). Cet objectif étant atteint, le schéma directeur infrastructure du SMA va permettre d'orienter les efforts sur la maintenance des infrastructures et sur les conditions de vie en internat au profit des stagiaires.

Les dépenses d'équipement :

Pour ces dépenses, les AE ont été engagées à hauteur de 3,7 M€ et les CP ont été consommés à hauteur de 3,6 M€. Elles ont permis de poursuivre l'équipement des pôles de formation des régiments, le renouvellement et l'alignement de certains engins aux évolutions de la réglementation CACES en vigueur depuis le 1er janvier 2020 ainsi que le renouvellement réglementaire du parc automobile (116 véhicules et engins achetés).

DÉPENSES D'INTERVENTION**AE = 16 760 557 CP= 19 071 458**

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations s'établit à 16,76 M€ d'AE et 19,07 M€ de CP.

CATÉGORIE 61 – TRANSFERTS AUX MÉNAGES**AE = 13 358 512 CP = 15 639 413****L'opérateur LADOM (AE = 4 203 000 € ; CP = 6 537 750 €)****Passeport mobilité formation professionnelle**

Le dispositif passeport pour la mobilité de la formation professionnelle (PMFP) s'adresse aux demandeurs d'emploi résidant en outre-mer, désireux d'accéder à une formation en mobilité en raison de la saturation ou de l'inexistence de la formation souhaitée dans leur territoire de résidence. Il se caractérise par une prise en charge, sous conditions de ressources, des dépenses liées à la mobilité (frais pédagogiques, d'installation et frais de transport).

Trois mesures sont ainsi inscrites au PMFP :

- l'allocation complémentaire de mobilité (ACM) ;
- l'action mobilité formation emploi (AMFE) ;
- l'accompagnement post-mobilité (APM), qui permet également au stagiaire d'assurer les dépenses liées à sa recherche d'emploi pendant une période de 2 mois après sa sortie de formation.

L'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM), est chargée de la gestion des aides en application de l'article L.1803-10 du code des transports.

En 2020, 1 364 nouvelles mesures de formations professionnelles ont été engagées. L'activité est en forte baisse par rapport à l'exercice 2019, conséquence de la crise sanitaire et des effets du confinement, puis d'une reprise perturbée par le prolongement des restrictions. La baisse est de 54 % en moyenne, avec un impact majoré en Guyane et à La Réunion. Le recul est moins marqué en Guadeloupe et à Mayotte.

Cette baisse s'est traduite par un ajustement du financement prévu en LFI, soit 22,3 M€ en AE et 23,1 M€ en CP. LADOM a en effet consommé 4 203 000 € en AE et 6 537 750 € en CP pour 2020, soit un coût unitaire moyen de 10 130 € par action, comprenant les frais pédagogiques, la rémunération « stagiaire » et les cotisations sociales.

En complément des mesures de formation, 1 143 allocations complémentaires de mobilité (ACM) ont été engagées pour un budget de 2,531 M€. En 2019, LADOM avait délivré 2 130 ACM pour un budget de 4,977 M€.

Dans le cadre du programme Cadres pour Mayotte, 43 nouvelles mesures ont été prises en charge, pour un budget de 162 000 €.

Par ailleurs un processus de rapprochement avec Pôle emploi a été initié en 2020 portant notamment sur l'achat et la prescription de formations en mobilité, l'accompagnement post formation, les systèmes d'information et le contrôle interne.

Le tableau ci-dessous précise le nombre de bénéficiaires enregistrés en 2020 par dispositif du PMFP.

Bilan 2020 _Dispositifs du Passeport mobilité formation professionnelle															
Territoires concernés	Allocation compl. Mobilité (ACM)					Mobilité formation emploi (MFE)					Allocation post-mobilité (APM)				
	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
Guadeloupe - Saint Martin/Saint Barthélemy	630	667	440	388	247	382	520	256	208	139	110	40	0	0	31
Guyane	205	194	218	263	75	174	210	211	247	47	10	6	0	0	31
Martinique	471	465	549	486	228	417	433	489	406	159	110	26	0	0	43
Mayotte	306	286	322	318	246	236	186	222	179	46	55	10	0	0	21
La Réunion	538	690	657	588	311	333	491	442	406	236	140	17	0	0	48
Sous-total Périmètre LADOM	2150	2302	2186	2043	1107	1542	1840	1620	1446	627	425	99	0	0	174
Nouvelle-Calédonie	8	12	43	34	22	7	14	40	28	19	5	6	0	0	2
Wallis & Futuna	14	12	13	18	2	14	13	9	17	1	2	5	0	0	
Saint-Pierre-et-Miquelon	7	3	4	5	2	3	4	7	8	3	5	5	0	0	
Polynésie Française	0	0	12	18	10	0	0	12	30	11	0	0	0	0	
Sous-total Périmètre COM	29	27	60	75	36	24	31	56	83	34	12	16	0	0	2
TOTAL	2179	2329	2246	2118	1143	1566	1871	1676	1529	661	437	115	0	0	176

Sources Bilan_2020-LADOM

TOTAL (ACM, MFE, APM)	1980
------------------------------	-------------

Cadres de Mayotte : (AE= 254 304 € CP= 213 226 €)

Le dispositif des « cadres de Mayotte », ouvre la possibilité à de jeunes mahorais de suivre une formation menant à un diplôme de niveau master 2 (bac + 5) en prenant en charge à la fois le transport, une aide à l'installation et une allocation mensuelle pendant une durée de cinq ans. Cette dernière est destinée à « compléter les ressources financières » de l'étudiant et ne peut réglementairement dépasser 808 euros mensuels au titre des différentes aides financières versées par l'État (art. D. 1803-40 du code des transports).

Cette politique vise à faciliter aux étudiants volontaires leur accès à l'emploi dans des postes d'encadrement dans les entreprises, les collectivités publiques et les établissements publics à Mayotte, c'est-à-dire dans la perspective d'un retour dans le département une fois le cursus de formation achevé (art. D. 180-37 du code des transports).

Depuis 2018, le ministère des outre-mer s'appuie sur l'expérience de l'ACESTE CNAM pour l'accompagnement pédagogique tout au long du parcours de formation et le suivi des mahorais bénéficiaires du programme Cadres Avenir.

A la rentrée universitaire 2020-2021, 60 étudiants sont suivis dans le cadre du dispositif. Les cinq premiers diplômés qui en sont issus sont employés à Mayotte sur des postes en adéquation avec leur formation (gestionnaire comptable au centre universitaire et de recherche de Mayotte, chargé de mission au centre de ressources politique de la ville.).

Le montant total du financement pour 2020 s'est élevé à 254 304 € en AE et 213 226 € en CP.

Programmes spécifiques dans les collectivités du Pacifique

AE = 8 900 931 € ; CP = 8 888 437 €

S'agissant de la Nouvelle-Calédonie :

AE = 7 117 065 € ; CP = 7 117 065 €

La période de confinement au cours de l'année 2020 liée à la pandémie de la Covid-19 a provoqué des effets directs et immédiats sur l'insertion professionnelle des jeunes. La réalisation apparaît ainsi en baisse par rapport aux crédits inscrits en LFI (7 358 412 €).

Le tableau ci-dessous récapitule par mesures spécifiques, la consommation réalisée en 2020.

Intitulé de la mesure spécifique	Consommation en AE au 31/12/2020	Consommation en CP au 31/12/2020
CHANTIER DEVT LOCAL	236 753	236 753
JEUNES STAGIAIRES DEVT	199 127	199 127
INSERT EMP COM CPER Bourses des îles	838 000	838 000

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

INSERT EMP COM Cadres d'avenir	5 400 000	5 400 000
Master of Business of Administration	443 185	443 185
TOTAL en euros	7 117 065	7 117 065

- Chantiers de développement local (CDL)

La dotation 2020 a permis d'accueillir 64 stagiaires, dont 34 femmes, pour un total de 162 mois CDL.

La durée moyenne de chaque chantier a été de 2,6 mois (contre 2,4 mois en 2019). La moyenne d'âge des stagiaires est de 35 ans. 3% des stagiaires ont exercé dans les administrations de l'Etat et à 97 % dans le milieu associatif, les administrations communales ou de la Nouvelle-Calédonie, ce qui représente une évolution positive au regard de l'objectif de mieux servir le milieu associatif.

Au total, le dispositif a consommé 236 753 € en AE=CP.

- Cadres Avenir

Il s'agit d'un dispositif politique destiné au rééquilibrage économique et sociale de la Nouvelle Calédonie, le programme Cadres Avenir accompagne pédagogiquement, notamment les populations d'origine Kanak qui souhaitent reprendre un cursus d'études supérieures en métropole, afin de leur permettre d'accéder « aux responsabilités dans tous les secteurs d'activités ».

Financé à 90% par l'Etat et à 10% par la Nouvelle-Calédonie, au travers d'une subvention accordée au GIP Formation Cadres Avenir, ce dispositif est encadré par un comité de suivi regroupant les partenaires économiques et politiques de la Nouvelle-Calédonie, dont les signataires des Accords de Matignon Oudinot et de Nouméa.

Le GIP gère en moyenne plus de 150 étudiants par an en métropole.

Pour l'année 2019/2020 et malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, le taux de réussite des étudiants reste identique aux trois dernières années, soit 82 %

La consommation au 31 décembre 2020, soit 5 400 000 € en AE=CP, est conforme à la prévision initiale.

- Programme Master Business Administration (MBA)

Le dispositif « Maîtrise en administration des affaires » appelé « MBA » a comme objectif de former des cadres dirigeants, déjà en poste, afin d'acquérir des outils de gestion et des postures managériales.

Entre 2014 et 2020, 68 personnes dont 50 % sont d'origine kanak ont bénéficié de ces formations. Le taux global de réussite reste inchangé, soit environ 60 %.

En 2020, la subvention accordée à la collectivité pour la mise en œuvre de ce programme s'établit à 443 185 € en AE=CP.

- Jeunes stagiaires pour le développement (JSD)

La dotation allouée en 2020 a permis d'accueillir 72 stagiaires, dont 41 femmes, pour un total de 200 mois CDL. La durée moyenne de chaque chantier a été de 2,6 mois (au lieu de 3,14 mois en 2019) et la moyenne d'âge des stagiaires de 22 ans.

26% de stagiaires ont exercé dans les administrations de l'Etat et 72 % dans le milieu associatif, les administrations communales ou de la Nouvelle-Calédonie, au lieu de 32 % en 2019.

Au total, le financement du dispositif a représenté 199 127 € en AE=CP.

- Bourses des îles Loyautés

Il s'agit d'attribuer aux élèves et étudiants méritants, bacheliers avec une mention, titulaires d'un diplôme de niveau III (BTS, DUT), étudiants titulaires d'un diplôme universitaire français, ou étranger reconnu par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, étudiants préparant un diplôme d'ingénieur, d'une école de commerce, d'une école normale supérieure, d'une école vétérinaire agréée par l'Education nationale une bourse spécifique, attribuée par décision de l'exécutif dans la limite des crédits budgétaires et selon les besoins exprimés par le plan de formation prévisionnelle validé par le bureau de l'assemblée de Province des îles Loyauté.

L'étudiant s'engage à réaliser un projet professionnel pour la Province des Îles Loyauté pendant les 7 années suivant l'obtention du diplôme. A défaut, l'étudiant doit rembourser la totalité des sommes perçues.

Dans le cadre du contrat de développement Etat/Province des îles Loyauté, 838 000 € en AE=CP ont été consommés au titre de ce dispositif.

S'agissant de Wallis-et-Futuna :**AE = 1 410 531 € CP = 1 398 038 €**

Le tableau ci-dessous récapitule par mesures spécifiques, la consommation réalisée en 2020.

Intitulé de la mesure spécifique	Consommation en AE au 31/12/2020	Consommation en CP au 31/12/2020
CHANTIER DEVT LOCAL	1 011 136	1 008 476
INSERT EMP COM	267 369	267 369
PASSEPORT MOBILITE FORMATION PROFESSIONNELLE	132 026	122 193
TOTAL	1 467 576	1 455 083

- Chantiers de développement locaux

Le programme des chantiers de développement locaux doit offrir un double accompagnement : une aide financière temporaire et une aide à la réinsertion sociale et professionnelle ou complément de formation initiale pour les jeunes.

Sur le territoire de Wallis, le dispositif est piloté par la circonscription d'Uvéa pour les chantiers conduits par la chefferie et par le SITAS (service de l'inspection du travail et des affaires sociales) pour le suivi de tous les autres organismes d'accueil.

Sur l'île de Futuna, le dispositif est piloté par le SITAS pour les circonscriptions comme pour les associations.

Rattaché au CCT, le dispositif « chantiers de développement locaux » bénéficie d'une enveloppe contractualisée de l'Etat à hauteur de 4 000 000 € pour la période 2019-2022.

Au 31 décembre 2020, 1 011 136 € en AE et 1 008 476 € en CP ont été consommés au titre du présent dispositif, répartis ainsi qu'il suit :

- 342 428 € en AE=CP par le SITAS ;
- 228 048 € en AE=CP par la circonscription d'Uvéa ;
- 235 520 € en AE et 234 000 € en CP par la circonscription d'Alo ;
- 145 140 € en AE et 144 000 € en CP par la circonscription de Sigave ;
- 60 000 € en AE=CP par le Territoire, pour les travaux de résorption de l'habitat insalubre (RHI).

La consommation a été dynamique en gestion et le dispositif a été abondé de 17 136 € en AE et 14 476 € en CP par rapport à l'enveloppe initiale (994 000 € en AE=CP), pour mieux répondre aux besoins des circonscriptions et du SITAS.

- Formation professionnelle Passeport mobilité

La mise en œuvre du dispositif passeport mobilité formation professionnelle est effectuée par le SITAS en partenariat avec l'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) pour les jeunes en formations professionnelles hors Territoire (métropole, Nouvelle-Calédonie, etc.) avec possibilité de prise en charge des frais de déplacement, des frais de formation, d'aide financière mensuelle ou d'aide à l'installation.

Le dispositif, dorénavant rattaché au contrat de convergence et de transformation, bénéficie d'une enveloppe contractualisée de l'État, à hauteur de 1 055 000 € en AE = CP, pour la période 2019-2022.

En 2020, la dotation attribuée au Territoire s'est établie à 173 800 € en AE=CP.

Cependant, le SITAS n'a été en mesure de consommer que 132 0256 € en AE et 122 1923 € en CP, ce qui représente respectivement un taux de consommation de 76 % en AE et 70 % en CP.

- Cadres de Wallis et Futuna

Ce programme permet à des personnes originaires du Territoire, d'acquérir par la formation les compétences nécessaires pour occuper des postes à hautes responsabilités, tant dans le secteur privé que public à Wallis ou à Futuna.

Une enveloppe initiale de 270 000 € en AE=CP a été allouée au dispositif « Cadres de Wallis et Futuna » pour l'année 2020. Cependant, compte tenu de la situation sanitaire liée à la crise de la COVID-19 (mise en place de mesures spécifiques en matière de formation professionnelle pour les acteurs et financeurs de la formation, restrictions des

déplacements, mesures barrières) et à la suite du raccordement de l'île au très haut débit (THD), le Territoire a décidé de privilégier l'e-formation ou les formations à distance. Peuvent être citées pour exemple les mesures suivantes :

- 34 107 € en AE=CP ont été consommés pour répondre aux demandes d'e-formation au sein de l'Université numérique (ex. Campus connecté) du Territoire ;
- 66 819 € en AE=CP ont été réalisés pour le Diplôme universitaire de gestion des entreprises, qui constitue la 1^{re} formation diplômante proposé par l'Université numérique.

Au total, la consommation du SITAS a représenté au 31 décembre 2020, 250 737 € en AE=CP, dont 149 813 € en AE=CP directement fléchés sur le dispositif « Cadres de Wallis et Futuna ».

S'agissant de la Polynésie française :

373 335 € en AE = CP

- Chantiers de développement locaux

Ce dispositif a pour but de procurer une aide financière temporaire et une insertion professionnelle à des populations particulièrement défavorisées en contrepartie d'un travail d'intérêt général dans divers secteurs d'activité. Les chantiers sont ouverts aux personnes à la recherche d'un emploi :

- âgées d'au moins 16 ans et de moins de 26 ans « chantiers jeunes », d'une durée de 12 semaines ;
- âgées de 26 ans et plus, « chantiers adultes » d'une durée minimale de 4 semaines,

En 2020, malgré le contexte de crise sanitaire impactant l'activité économique et social, 198 contrats ont pu être mis en place pour 73 jeunes et 125 adultes. Plus de la majorité (50 %) des CDL ont bénéficié aux communes, 20 % aux services de l'État, 13 % au Pays et seulement 12 % à des associations.

La consommation au 31 décembre 2020 s'élève à 373 335 € en AE=CP, soit une légère baisse de -0,4 % par rapport à l'enveloppe initiale (375 000 € en AE=CP), liée à une augmentation des contrats interrompus en cours de gestion en raison de congés maladie.

CATEGORIE 62 – TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

AE = CP : 57 045 €

Prime à la création d'emploi en faveur des jeunes

Il s'agit d'une aide, prime versée pour le recrutement d'un jeune sans emploi âgé de 16 à moins de 26 ans, en contrat à durée déterminée, à temps complet, pendant 3 ans. L'aide accordée représente 20 % du SMIG pour les 2 premières années et 10 % pour la 3^e année.

Au 31 décembre 2020, le SITAS a consommé 88 % de sa dotation initiale de 65 000 € en AE=CP, soit 57 045 € en AE=CP.

CATÉGORIE 64 – TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

AE = 3 345 000 € CP = 3 375 000 €

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations s'établit à 3,34 M€ d'AE et 3,37 M€ de CP.

Subvention à l'IFCASS : AE = CP : 3 000 000 €

L'institut de formation aux carrières administratives, sanitaires et sociales (IFCASS) prépare un public de jeunes ultramarins à la présentation de divers concours, prioritairement orientés vers les métiers de la santé et de l'accompagnement social. Dans ce cadre, il a pour objet d'assurer en priorité la formation de jeunes originaires d'outremer résidant dans leur département ou territoire d'origine.

Par convention budgétaire du 28 février 2020, l'IFCASS bénéficie d'une subvention de 2 400 000 € répartis à raison de 1 152 000 € au titre des dépenses de fonctionnement et 1 248 000 € destinés à la remise aux normes « incendie » et « accessibilité » des bâtiments.

Les premières études et les travaux entrepris en 2020 ont mis en évidence la nécessité de mener rapidement à bien ces réfections pour des raisons sécuritaires. En raison du confinement, l'établissement a dû fermer temporairement ses portes, ce qui a permis d'accélérer ces travaux de remise aux normes. 600 000 € supplémentaires ont été alloués par avenant, en avance de phase, afin de démarrer ces travaux d'urgence conformément à la réglementation en matière de protection incendie.

La participation totale du ministère des outre-mer au budget de l'IFCASS s'est élevée pour 2020 à 3 M€ en AE=CP.

Autres mesures d'accompagnement AE = 345 000 € CP = 375 000 €

Le ministère des outre-mer a apporté un soutien financier à plusieurs collectivités afin de les accompagner dans les politiques pour l'emploi en outre-mer et encourager l'inclusion dans l'emploi durable des ultramarins les plus en difficulté sur le marché du travail :

- un versement annuel de 45 000 € en AE et CP est effectué à l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), dans le cadre de la convention de partenariat, afin notamment de permettre à ce groupement d'intérêt public de mener des études d'impact d'insertion professionnelle et contribuer à résorber l'illettrisme ;
- une subvention de 30 000 € en CP a été attribuée à l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) à la Nouvelle-Calédonie, conformément à la convention-cadre, signée pour la période 2019-2021 ;
- un engagement et un versement de 300 000 € ont été effectués au bénéfice de l'institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) au titre de la participation du MOM au financement de sessions régionales et de cycles de formation avec pour objectif de développer l'esprit de défense et de sécurité d'un public ultra-marin, notamment de jeunes.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

CATÉGORIE 72 - DOTATION EN FONDS PROPRES

AE = 285 000 € ; CP = 937 678 €

En 2020, LADOM a bénéficié d'une dotation en fonds propres affectée à des opérations d'investissement (titre 7 – catégorie 72) à hauteur de 285 k€ en AE et 937 678 € en CP, en vue du développement et de la modernisation des réseaux informatiques et du renouvellement du matériel. Dans le contexte de gestion de la crise sanitaire, l'opérateur a également effectué de nombreuses dépenses pour le télétravail.

ACTION

03 – Pilotage des politiques des outre-mer

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Pilotage des politiques des outre-mer		2 100 000	2 100 000		2 100 000	2 100 000
		2 326 903	2 326 903		2 190 114	2 190 114

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Après retraitement des données, le montant des consommations sur l'action 3 du programme s'établit à 2 328 211 € en AE et 2 190 114 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 100 000	2 181 172	2 100 000	2 057 423
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 100 000	2 181 172	2 100 000	2 057 423
Titre 5 : Dépenses d'investissement		117 231		104 192
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		82 263		80 318
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		34 968		23 874
Titre 6 : Dépenses d'intervention		28 500		28 500
Transferts aux autres collectivités		28 500		28 500
Total	2 100 000	2 326 903	2 100 000	2 190 114

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**CATÉGORIE 31 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL**

AE : 2 182 490 € CP : 2 057 423 €

L'action recouvre les dépenses courantes des trois entités du ministère des outre-mer : le cabinet du ministre des outre-mer, la délégation interministérielle à l'égalité des chances des Français d'outre-mer et la visibilité des outre-mer (DIECFOMVI) et la direction générale des outre-mer (DGOM). L'exécution consiste, pour l'essentiel, en dépenses de fournitures et matériels de bureau, déplacements, documentation, frais de communication et de représentation. Les dépenses ont diminué d'environ 12% par rapport à 2019 avec une consommation de 2 182 490 € en AE et 2 057 423 € en CP en 2020. Cela est dû notamment à la limitation des déplacements entre les outre-mer et l'hexagone dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19.

DÉPENSES D'INTERVENTION**CATÉGORIE 64 - TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS**

AE = CP : 28 500 €

La gestion de la crise sanitaire a également entraîné l'annulation de manifestations telles que celles de la fête de la musique (87 394 €) et des anciens combattants outre-mer (18 436 €), prévues par le ministère, ainsi que celle du forum étudiant outre-mer (15 000€), organisée annuellement par la DIECFOMVI.

Parallèlement, en réponse à cette crise, la DIECFOMVI a consacré 28 500 € pour participer à des prestations au bénéfice des étudiants ultramarins et originaires des outre-mer, présents en hexagone pendant le premier confinement en application du décret du 23 mars 2020. Les prestations à destination des étudiants comprennent notamment : la plateforme téléphonique gouvernementale 0800 130 000 pour la prise en compte des problématiques spécifiques aux ultramarins ; la plateforme « outremers.solidaire.gouv.fr » pour faciliter la mise en relation des étudiants et des associations ; le recensement des étudiants souhaitant rentrer dans leur collectivité d'origine à l'issue du premier

confinement. Concernant les résidents ultramarins, les prestations incluent le recensement de ce public en lien avec les délégations hexagonales des collectivités territoriales concernées et la mobilisation des aides nécessaires en collaboration avec l'union nationale des centres communaux d'action sociale.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

AE : 117 231 € CP : 104 192 €

Dans une logique de mutualisation, les dépenses d'infrastructures, de réseaux de communication et informatiques ainsi que des dépenses immobilières sont financées sur les crédits du ministère de l'intérieur. La mission outre-mer reste en charge de ses immobilisations incorporelles et de son parc automobile. A cet égard, le travail de rationalisation et de verdissement du parc de véhicules s'est poursuivi en 2020 : trois véhicules thermiques ont été remplacés par un véhicule électrique et un hybride pour 82 263 € en AE et 80 318 € en CP.

Par ailleurs, 34 968 € en AE et 23 874 € en CP ont été consommés au titre de dépenses informatiques de la DIECFOMVI.

ACTION

04 – Financement de l'économie

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Financement de l'économie		24 302 576	24 302 576		23 014 576	23 014 576
		32 052 975	32 052 975		32 646 781	32 646 781

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputation, le montant des engagements et paiements de l'année 2020 sur l'action 4 s'établit à 32 823 688 € en AE et 32 760 820 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		38 866		
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		38 866		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	24 302 576	32 014 109	23 014 576	32 646 781
Transferts aux ménages		8 500		8 500
Transferts aux entreprises	22 302 576	29 037 859	21 014 576	31 068 431
Transferts aux autres collectivités	2 000 000	2 967 749	2 000 000	1 569 850
Total	24 302 576	32 052 975	23 014 576	32 646 781

DEPENSES D'INTERVENTION

CATÉGORIE 62 : TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

AE : 26 673 688 € CP : 27 435 820 €

Ce montant tient compte de la rectification pour 4,5 M€ d'une action conduite par l'ADIE imputée à tort en catégorie 62 et qui relève de la catégorie 64.

Abaissement du coût du fret AE : 5 898 688 € CP : 2 759 522 €

Les crédits consommés en 2020 sont inférieurs à la prévision d'exécution en raison de la crise sanitaire, qui a eu pour conséquence la transmission tardive des dépôts de dossiers de subventions voire leur report sur 2021, ainsi que l'arrêt des services d'instructions durant le confinement.

Toutefois, malgré la crise sanitaire, 183 subventions ont été attribuées à 107 entreprises ; La subvention moyenne s'est établie à 32 233 € (contre 36 746 € en 2019), montant en diminution de 12 % par rapport à 2019.

Les secteurs d'activité pour lesquels des aides sont attribuées restent sensiblement les mêmes que les années précédentes. Les subventions versées en 2020 bénéficient toujours majoritairement aux entreprises de l'industrie manufacturière, tant par le nombre d'établissements bénéficiaires du dispositif que par les montants consacrés.

Les autres secteurs bénéficiaires sont, tout comme en 2019 la « production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution » ainsi que les autres activités de services, qui en 2020 ont concerné des associations de recyclage de déchets automobiles en Guyane. Ces deux secteurs représentent au total 32 % des subventions octroyées.

Par ailleurs, 1 400 000 € en AE et 700 000 € ont été consommés afin de compenser en partie le surcoût du fret engendré par la crise du COVID-19 et ce au bénéfice des entreprises commercialisant les fruits de La Réunion vers l'hexagone.

	AE	CP	Nombre d'entreprises subventionnées au regard des AE ouvertes en 2020	Nombre de subventions attribuées au regard des AE ouvertes en 2020
Guadeloupe	3 448 405 €	794 866 €	53	128
Saint-Martin	100 000 €	154 905 €	1	1
Guyane	- €	528 261 €	0	0
Martinique	387 250 €	442 722 €	11	11
Mayotte	89 975 €	- €	1	2
La Réunion	1 825 691 €	830 267 €	29	29
St-Pierre-et-Miquelon	8 500 €	8 500 €	2	2
Wallis-et-futuna	38 866 €	- €	10	10
TOTAL	5 898 688 €	2 759 522 €	107	183

- **Le prêt de développement outre-mer (PDOM) AE = CP : 20 M€**

Lancé en 2017, le prêt de développement outre-mer (PDOM) est un prêt sans garantie à destination des PME qui a été remanié en 2019 selon trois axes : une ouverture géographique élargie aux collectivités du Pacifique, un périmètre d'intervention étendu aux entreprises de moins de trois ans, un accroissement de l'encours maximum du prêt, pour les entreprises de plus de trois ans, de 300 k€ à 750 k€, et un allongement de sa durée maximale, de cinq à sept ans.

Le PDOM intervient en qualité de produit de cofinancement, au côté d'un financement privé (participatif, bancaire, apport en capital ou en quasi-fonds propres). Le coût du financement privé étant plus élevé en outre-mer qu'en métropole, le taux bonifié du PDOM permet aux entreprises ultra-marines de se financer à un taux moyen similaire à celui observé en métropole.

En fin d'année 2020, les volumes d'accords de financements et les décaissements du PDOM atteignent respectivement 60 M€ et 53 M€.

A compter de 2019, la contribution de la mission « Outre-mer » s'est élevée à 17,5 M€. En 2020, une dotation complémentaire de 20 M€ a été attribuée en AE=CP à la Banque publique d'investissement (Bpifrance) afin d'accroître sa capacité d'intervention compte tenu des besoins en financements exprimés et du rythme de consommations.

- **Un outil subventionnel pour le développement de l'innovation et de l'investissement CP : 4 M€**

Afin de favoriser l'émergence en outre-mer de projets innovants et environnementaux-compatibles, l'Etat a missionné Bpifrance dès 2019 pour décliner une offre spécifique via deux produits :

- une « subvention d'investissement » permettant à l'entreprise de maîtriser ou diminuer son impact sur l'environnement (montant d'aide maximum de 100 k€ (200 k€, en cas exceptionnel), et en respect du plafond d'aide de minimis) ;
- une « subvention d'innovation » pour répondre aux besoins des sociétés innovantes en matière d'industrialisation et de déploiement de leurs projets de R&D (couverture de 75 % des dépenses éligibles prévisionnelles dans la limite du respect des plafonds d'aide autorisés au titre du règlement de minimis)

En 2020, ont été opérés les versements des premières subventions aux entreprises concernées : 4,35 M€ ont ainsi été accordées par Bpifrance au profit de sociétés implantées en Martinique, Guyane, Guadeloupe et à La Réunion (1,8 M€ de subventions innovation et 2,55 M€ de subventions investissement).

Le versement de 4 M€ en CP constitue le solde sur la convention engagée en toute fin 2019 à hauteur de 10 M€.

- **Le soutien à l'export AE = 775 000 € CP = 676 298€**

Les actions de Business France, telles que prévues initialement ont pour partie été empêchées en raison de la crise COVID (annulation des salons professionnels, demandes d'accompagnements individuels en chute de moitié, séminaire à Paris des relais Invest repoussés du fait de l'annulation des assises économiques de l'outre-mer). Business France s'est toutefois adaptée en reformatant le plan d'actions en « tout digital », avec notamment :

- Des formations en distanciel, telles que « stratégies digitales à l'international, web et réseaux sociaux » ou « prospection à l'international dans ce contexte économique et sanitaire »
- Des programmes sur mesure sous forme numérique tels que « Caribbean Tastes of France » permettant plus d'une centaine de rencontres entre importateurs, distributeurs, acheteurs, prescripteurs, et détaillants directs (e-commerce) sur 5 zones géographiques (Québec, New-York, Californie, Floride, Mid-Atlantique) ou encore « Booster Afrique Australe – Bati Tropical / Cleantech » pour la Réunion et Mayotte.

Dans ce contexte de crise sanitaire, le ministère des outre-mer a par ailleurs souhaité augmenté de 50% à 80% l'aide au financement des volontariats internationaux en entreprise (VIE) afin de permettre le maintien de plusieurs d'entre eux en poste.

Le financement de ces mesures a donné lieu au versement de 95 048 € pour solde des actions menées en 2019 et 193 750 € tels que prévu par la convention 2020.

Enfin, dans la continuité des actions en cours et en complémentarité avec le volet « export » du plan de relance, une nouvelle convention a été signée fin 2020 mobilisant 775 000 € en AE et 387 500 € en CP.

CATÉGORIE 64 : TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

AE = 6 150 000 € CP = 5 325 000 €

Après retraitement des données et rectification des erreurs d'imputations, le montant des consommations s'établit à 6,15 M€ d'AE et 5,32 M€ de CP.

Avec un tissu économique principalement constitué de très petites entreprises, l'accès au crédit dans le cadre de projets professionnels constitue, face au chômage, un vecteur d'insertion professionnelle particulièrement adapté dans les territoires ultra-marins.

A ce titre, l'accompagnement par des acteurs spécialisés (aide au montage de projet, financement et suivi post – création, conseils) contribue de manière décisive à l'insertion sociale. C'est dans ce cadre qu'intervient le financement par le ministère des outre-mer de partenariats avec l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), en charge de l'accompagnement ainsi que de contribuer à assurer la pérennité des activités créées, par divers leviers.

- **Le soutien au micro-crédit (AE= 1 650 000€ CP = 825 000 €)**

La contribution du ministère a permis la mise en place de microcrédits et formations, en soutien aux entrepreneurs de Guadeloupe, Saint-Martin, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française,

Le nombre total de bénéficiaires de financement s'est élevé à 7 845 et 8 779 microcrédits (représentant un total de 44 M€) ont été alloués par l'ensemble des antennes ADIE financées dans les outre-mer.

Dans la continuité des actions conduites en 2019, les axes de développement ont porté en 2020, conformément aux termes de la nouvelle convention, notamment sur :

- L'ouverture d'une nouvelle agence à la Réunion (à Saint-Leu)
- La mise en place d'une antenne mobile en Polynésie Française pour couvrir les zones les plus reculées.
- La pérennisation des postes créés par convention 2019 en Guyane, en Polynésie Française, à Saint-Martin et à Mayotte (au 4 décembre 2019, les emplois nécessaires au déploiement du programme triennal avaient été recrutés).

Pour mener à bien ses missions, l'association a bénéficié d'une subvention de 1,65 M€ dont 50% versés en CP sur l'exercice.

- **Les prêts d'honneur (4 500 000 € en AE = CP)**

L'ADIE, acteur majeur du microcrédit et partenaire de longue date du MOM, a également été sollicitée dans le cadre de nouvelles mesures pour relancer l'économie, en assurant la mise en œuvre de prêts d'honneur à destination des petites entreprises (TPE de moins de 10 salariés), au travers d'un partenariat de 10 ans avec l'Etat. Ces prêts à taux zéro sont sans intérêt ni garantie, le bénéficiaire s'engageant à rembourser sur l'honneur.

Il s'agit de couvrir les besoins immédiats de trésorerie des entreprises en difficultés en Guadeloupe, à Saint-Martin, en Guyane, en Martinique, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna, à La Réunion et à Mayotte. Les prêts d'honneur sont octroyés en complément d'un microcrédit de l'ADIE, pour un montant maximum de 10 000 € et une durée maximum de 60 mois (différé de 24 mois maximum).

4,5 M€ en AE et CP ont été consacrés au financement de cette mesure.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAMPUS France (P185)		205 655			139 099	139 099
Transferts		205 655			139 099	139 099
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale (P129)					300 000	300 000
Transferts					300 000	300 000
LADOM - L'agence de l'Outre-mer pour la mobilité (P138)	31 106 878	26 037 974	30 968 000	32 177 763	11 563 906	10 114 946
Subventions pour charges de service public	7 043 599	7 074 183	7 200 000	7 200 000	7 075 629	7 075 629
Dotations en fonds propres	1 516 400	152 518	300 000	688 000	285 000	937 678
Transferts	22 546 879	18 811 273	23 468 000	24 289 763	4 203 277	2 101 639
Business France (P134)	775 000	1 005 720			463 827	676 298
Transferts	775 000	1 005 720			463 827	676 298
Universités et assimilés (P150)		11 503			-13 497	
Transferts		11 503			-13 497	
Total	31 881 878	27 260 852	30 968 000	32 177 763	12 453 334	11 230 342
Total des subventions pour charges de service public	7 043 599	7 074 183	7 200 000	7 200 000	7 075 629	7 075 629
Total des dotations en fonds propres	1 516 400	152 518	300 000	688 000	285 000	937 678
Total des transferts	23 321 879	20 034 151	23 468 000	24 289 763	5 092 705	3 217 035

Le programme 138 « Emploi outre-mer » vise parmi ses objectifs principaux à soutenir la politique de l'emploi outre-mer, au profit des publics les plus éloignés de l'emploi (améliorer le taux d'emploi, favoriser l'accompagnement, l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés spécifiques d'insertion et/ou de maintien sur le marché du travail ou tout simplement de mobilité). A ce titre, les principaux opérateurs financés par le programme 138 sont :

- LADOM, l'opérateur de la mission Outre-mer (cf. partie Opérateur) ;
- Business France, qui a bénéficié de financements au titre de l'action n°4 « Financement de l'économie » ;
- Campus France, les Universités et l'INHEDN ont bénéficié de financement au titre des actions de formation financées sur l'action n°2 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE**EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
LADOM - L'agence de l'Outre-mer pour la mobilité	Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020	0 0 0	127 127 127	12 15 10	12 15 10	0 0 0	6 8 6

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
	Réalisation 2019 Prévision 2020 Réalisation 2020					
Total	0 0 0	127 127 127	12 15 10	12 15 10	0 0 0	6 8 6

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	127	127

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	0	0

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

LADOM - L'AGENCE DE L'OUTRE-MER POUR LA MOBILITÉ

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) est depuis le 1^{er} janvier 2016, un établissement public administratif (EPA), en vertu des articles 4 et 6 de la loi n°2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer (LODEOM). Conformément au décret n°2015-1925 du 30 décembre 2015 portant statut de l'établissement public administratif, LADOM est placée sous la tutelle conjointe du ministère chargé des outre-mer et du ministère chargé du budget. Elle bénéficie également du soutien financier de l'Union européenne via le fonds social européen (FSE) et des collectivités territoriales, au travers de conventions bipartites.

L'année 2020 a été fortement marquée par les mesures exceptionnelles prises pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Le secteur de la formation professionnelle, dont les activités de LADOM, a été touché de manière importante : suspension de l'accueil en formation des stagiaires et formation à distance ont ainsi été privilégiées. Une des conséquences immédiates de ce contexte est la rectification du financement de l'Etat à l'opérateur à la baisse en cours de gestion. Sur le financement global de 57 M€ en AE et de 58,2 M€ en CP, répartie entre les deux programmes de la mission Outre-mer, prévu en LFI 2020, l'État a versé à LADOM 27,9 M€ en AE et 30,9 M€ en CP.

En même temps, cette contraction des activités « métier » de l'agence a permis de poursuivre et de consolider l'apurement de sa situation économique et financière. L'année 2020 a ainsi été marquée par la poursuite des nombreuses transformations de LADOM en termes d'organisation, visant à assurer la soutenabilité financière de l'établissement.

Par ailleurs, la rédaction d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) a été lancée en fin d'année, en prenant en considération les orientations stratégiques issues du bilan du COP 2016-2018 et les recommandations formulées par la Cour des comptes en 2019.

1) La sécurité juridique

L'agence a poursuivi la mise en œuvre des procédures internes d'application de la réglementation sur les achats en fonction des types de marchés et des seuils réglementaires. Par ailleurs, dans le cadre des opérations financées par les départements d'outre-mer, LADOM a poursuivi la démarche de conventionnement avec les collectivités territoriales. Ainsi, au 31 décembre 2020, LADOM a envoyé les justifications métier et comptables pour l'ensemble des conventions avec les collectivités territoriales, qui a donné lieu à l'émission de titres de recettes.

L'arsenal réglementaire de LADOM en tant qu'EPA a été complété en 2020 par des arrêtés sur le temps de travail et le télétravail, pris en application d'une injonction du Conseil d'Etat.

2) La qualité comptable

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2020 s'établit à 17 684 741 €, soit une augmentation de 1 787 273 € sur l'exercice. Il est à noter que les encaissements au titre des fonds FSE se sont élevés à 19 214 408 € pour une prévision initiale de 15 228 944 €.

L'agence a poursuivi et achevé la démarche d'apurement des dettes antérieures à 2020 et de régularisations des avances allouées à l'agence de service et de paiements (ASP), en charge, dans le cadre d'une convention de mandat, de la rémunération des stagiaires et du versement de l'aide complémentaire à la mobilité (ACM). De fait l'apurement de l'ensemble des dettes fournisseurs cumulées auprès, des fournisseurs au titre du budget de fonctionnement, de la société AMEX, des compagnies aériennes et agences de voyage dans le cadre de l'ACT, de la régularisation des écritures comptables liées aux opérations confiées à l'ASP, au titre des années 2017, 2018 et 2019, a été finalisé au cours de l'exercice 2020.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | OPÉRATEURS

En 2020, l'opérateur a déployé un plan d'action, se basant notamment sur le diagnostic et la cartographie des risques budgétaires et comptables, établis par le prestataire « Ernst & Young » en 2019, afin de s'intégrer dans la démarche GBCP. Cela s'est notamment traduit par la rédaction d'une procédure révisant l'organisation de la chaîne de la dépense et la mise en œuvre d'un service facturier au 1^{er} janvier 2020.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P138 – Emploi outre-mer	31 107	26 038	30 968	32 178	11 564	10 115
Subventions pour charges de service public	7 044	7 074	7 200	7 200	7 076	7 076
Dotations en fonds propres	1 516	153	300	688	285	938
Transferts	22 547	18 811	23 468	24 290	4 203	2 102
P123 – Conditions de vie outre-mer	19 419	22 958	26 051	26 051	16 308	16 308
Transferts	19 419	22 958	26 051	26 051	16 308	16 308
Total	50 526	48 996	57 019	58 229	27 872	26 423

L'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) est financée par les deux programmes de la mission outre-mer (action 3 du programme 123 et action 2 du programme 138). Les écarts entre les montants inscrits en LFI 2020 et la consommation 2020 sur ces dispositifs proviennent :

Pour le programme 138 :**1) sur le périmètre de la subvention pour charges de service public :**

- de l'application de la réserve gouvernementale ;

Le montant de la SCSP pour l'exercice 2020 s'est ainsi élevé à **7 075 629 €** en AE=CP.

2) sur le périmètre de la dotation en fonds propres :

- de l'application de la réserve gouvernementale ;
- d'une évolution de la stratégie de L'agence pour mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes de janvier 2019, afin de finaliser le développement de son système informatique « métiers » SIAM.

En 2020, l'engagement a porté sur une somme de **285 000 €** et le mandatement à **937 678 €**.

3) sur le périmètre des dispositifs de formation professionnelle en mobilité (PMFP) :

- de l'application de la réserve gouvernementale ;
- d'une diminution de **8 091 323 € en AE et de 6 537 750 € en CP** sur la décision attributive initiale, correspondant à la mise en œuvre de la circulaire 2B2O-19-3160 du 29 juillet 2019 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État pour 2020. Cette diminution correspond à un ajustement des versements des financements Etat qui reflète la baisse d'activité de l'opérateur due à la crise sanitaire. Cet ajustement était nécessaire également au regard de la situation globale de trésorerie de LADOM, laquelle résultait de l'effet de rattrapage des recettes du FSE.

Le montant des financements accordé par le ministère des outre-mer au titre des dispositifs PMFP en 2020 a atteint **4 203 277 € en AE et 6 537 750 € en CP**.

Pour le programme 123 :**1) sur le périmètre des dispositifs du fonds de continuité territoriale :**

- de l'application de la réserve gouvernementale ;

- d'une diminution de **6 152 816 €** en AE=CP, correspondant à la mise en œuvre de la circulaire 2B2O-19-3160 du 29 juillet 2019 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État pour 2020, reflétant ainsi la baisse d'activité de l'opérateur due à la crise sanitaire. Cet ajustement des versements des financements État a été effectué au regard de la situation globale de trésorerie de l'Agence, résultant de l'effet de rattrapage des recettes FSE.

Une fois pris en compte l'ensemble de ces effets, les crédits d'intervention alloués par le ministère des outre-mer, au titre des aides du Fonds de continuité territoriale, se sont élevés à **16 308 003 €** en AE=CP.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	9 134	8 522	Subventions de l'État	36 028	16 238
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>211</i>	<i>252</i>	– subventions pour charges de service public	7 102	7 076
			– crédits d'intervention(transfert)	28 926	9 163
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 070	4 579	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	32 588	20 275	Autres subventions	19 071	26 729
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention		381	Revenus d'activité et autres produits	200	1 423
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>381</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>4 056</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>1</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>335</i>
Total des charges	46 792	33 376	Total des produits	55 299	44 390
Résultat : bénéfice	8 507	11 014	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	55 299	44 390	Total : équilibre du CR	55 299	44 390

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	8 507	7 003
Investissements	1 621	544	Financement de l'actif par l'État	654	938
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	200	
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 621	544	Total des ressources	9 360	7 941
Augmentation du fonds de roulement	7 739	7 397	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | OPÉRATEURS

La capacité d'autofinancement (CAF) de l'agence qui représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir un impact sur la trésorerie et mesure les ressources financières internes générées par l'activité de l'établissement, s'élève au 31 décembre 2020, à 7 002 903 €.

Cette CAF est calculée à partir du résultat prévisionnel de l'exercice, soit 11 014 101 € et correspond à la différence entre les produits encaissables (11 014 101 € + 380 895 €) et les charges décaissables (4 056 069 € + 1 300 € + 334 723 €). Elle traduit la capacité de l'établissement à financer ses besoins durables pour l'acquisition éventuelle d'immobilisations.

La différence entre le T6 du tableau de financement de l'Etat et le montant inscrit dans le compte financier s'explique par le fait qu'une partie du T6 est géré en compte de tiers.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	9 134	9 134	9 126	9 126
Fonctionnement	8 449	4 030	8 422	3 984
Intervention	32 896	37 246	23 787	27 510
Investissement	1 576	1 621	1 636	614
Total des dépenses AE (A) CP (B)	52 055	52 031	42 971	41 234
dont contributions employeur au CAS pensions	211	211	252	252

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	59 247	41 687
Subvention pour charges de service public	7 102	7 076
Autres financements de l'État	28 926	9 849
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	23 019	23 797
Recettes propres	200	965
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	59 247	41 687
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	7 216	453
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Charges de personnel	9 134	0	0	0	0	0	0	9 134	9 134
	9 126	0	0	0	0	0	0	9 126	9 126
Formation	0	0	0	32 896	37 246	0	0	32 896	37 246

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
professionnelle	0	0	0	23 787	27 510	0	0	23 787	27 510
Frais généraux	0	8 449	4 030	0	0	1 576	1 621	10 024	5 651
	0	8 422	3 984	0	0	1 636	614	10 058	4 598
Total	9 134	8 449	4 030	32 896	37 246	1 576	1 621	52 055	52 031
	9 126	8 422	3 984	23 787	27 510	1 636	614	42 971	41 234

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	21 379	15 300
Autres décaissements non budgétaires	260	7 353
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	21 639	22 653
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	9 786	1 787
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	9 786	1 787
Total des besoins	31 425	24 441

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	7 216	453
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	19 551	13 934
Autres encaissements non budgétaires	4 658	10 054
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	31 425	24 441
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	31 425	24 441

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	139	142	137
– sous plafond	127	127	127
– hors plafond	12	15	10

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | OPÉRATEURS

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
<i>dont contrats aidés</i>	12	15	10
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		8	6
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		8	6

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Au 31 décembre 2020, le plafond d'emplois de l'agence de l'outre-mer pour la mobilité s'est élevé à 126,6 ETPT sous plafond et 9,9 ETPT hors plafond, exclusivement composés de contrats aidés.

La dépense de masse salariale s'établit à 9,13 M€, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par des mobilités intervenues en cours d'année 2019 non remplacées immédiatement, mais comptabilisées sur toute l'année en 2020.

	2019		2020		ECART	
	ETPT	masse salariale (en K€)	ETPT	masse salariale (en K€)	ETPT	masse salariale (en K€)
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3)	126,7	8 213,9	126,6	8 674,3	- 0,1	460,4
1 - TITULAIRES	2,0	358,3	2,0	337,5	0	- 20,8
2 - NON TITULAIRES	124,7	7 855,6	124,6	8 336,8	- 0,1	481,2
* Non titulaires de droit public	74,2	4 377,5	76,7	4 713,1	2,5	335,6
. Contractuels sous statut :	71,9	4 114,0	70,9	4 062,6	- 1,0	- 51,4
δCDI	60,5	3 459,4	61,1	3 606,3	0,6	146,9
δCDD	11,4	654,6	9,8	456,2	- 1,6	- 198,4
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	2,4	263,6	5,8	650,5	3,4	386,9
* Non titulaires de droit privé	50,5	3 478,1	47,9	3 623,7	- 2,6	145,6
δCDI	50,5	3 441,5	47,9	3 623,7	- 2,6	182,2
δCDD		36,6			0	- 36,6
3 - CONTRATS AIDES - EMPLOIS HORS PLAFOND	11,9	515,7	9,9	451,7	- 2,0	- 64,0
TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME	138,6	8 729,5	136,4	9 126,0	- 2,2	396,5
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES (*)	7,2		6,0		- 1,2	

(*) Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur

Le schéma d'emploi n'évolue pas.